



Wallonie



Service public
de Wallonie

PLAN D' ACTIONS
« ACHATS PUBLIC DURABLES »
2013-2016
BILAN

21 mars 2016

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
AXE 1. Outils de soutien et de mise en capacité de tous les pouvoirs adjudicateurs wallons	
2	
1.1. GUIDE WALLON POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS PUBLICS DURABLES.....	2
1.2. NOTE DE CADRAGE ET DE CONSEILS JURIDIQUES	2
1.3. CAHIERS DES CHARGES TYPE	3
1.3.1. Cahier des charges type « Bâtiment 2022 »	3
1.3.2. Cahier des charges type « marché de service d'architecture ».....	4
1.3.3. Vade-mecum Bâtiments durables	5
1.3.4. Circulaire Pierre ornementales.....	6
1.4. BOITE À OUTILS.....	7
1.5. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES	8
1.5.1. Production d'extraits de cahier des charges	8
AXE 2. Dispositifs de soutien à l'administration.....	
9	
2.1. HELPDESK POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉTHIQUES	9
2.2. DISPOSITIF SPÉCIFIQUE « FACILITATEURS CLAUSES SOCIALES »	11
AXE 3. Actions d'information, de sensibilisation et de coaching.....	
12	
3.1. CIRCULAIRE	12
3.2. NEWSLETTERS	13
3.3. COACHING EN MARCHÉS PUBLICS DURABLES (FORMATIONS)	13
3.4. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES	15
3.4.1. Colloque Marché Public Durable	15
3.4.2. Communications diverses.....	16
AXE 4. Promotion accrue de la collaboration entre acteurs	
17	
4.1. ACCOMPAGNEMENT D'ENTITÉS PILOTES RÉGIONALES DANS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS PUBLICS DURABLES	17
4.2. MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ACHETEURS PUBLICS DURABLES	18
4.3. RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ	19

4.4. MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL EN VUE D'AMPLIFIER LES EFFETS D'ÉCHELLE LIÉS À LA CENTRALISATION DES MARCHÉS	20
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

AXE 5. Axe Transversal – Suivi de la politique d'achats durables	22
-------------------------------------------------------------------------------	-----------

5.1. ENQUÊTE	22
--------------------	----

5.2. TABLEAU DE BORD DES ACHATS.....	23
--------------------------------------	----

5.3. CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉTHIQUES	24
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----

AXE 6. Travaux complémentaires	25
---------------------------------------------	-----------

6.1. DUMPING SOCIAL.....	25
--------------------------	----

6.2. ACCÈS DES MARCHÉS AUX PME	27
--------------------------------------	----

AXE 7. Mise en place d'une plateforme « marchés publics durables »	27
---------------------------------------------------------------------------------	-----------

ANNEXE 1	30
-----------------------	-----------

ANNEXE 2	35
-----------------------	-----------

Introduction

Le 28 novembre 2013, le Gouvernement wallon a adopté un plan d'actions visant à favoriser l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics, et à en faciliter l'accès aux PME. Ce plan d'actions était accompagné d'une circulaire intitulée « Circulaire du 28 novembre 2013 relative à la mise en place d'une politique d'achat durable pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons ».

Deux ans après l'adoption de ce plan, la plupart des actions ont été mises en œuvre. Le Ministre Lacroix a demandé au département du Développement durable du Secrétariat général de réaliser un bilan de ces actions, en vue de capitaliser sur les résultats et réfléchir à de nouvelles pistes d'actions pour renforcer cette politique.

Le présent document vise à répondre à cette demande. Le bilan qui y est présenté est basé sur :

- les réalisations et les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des différents outils ;
- l'appréciation du département du Développement durable et les contributions des autres membres de la plate-forme marchés publics durables (direction des Marchés publics du SG, direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux de la DGO5, direction fonctionnelle et d'Appui de la DGT, Union des Villes et Communes de Wallonie) ;
- les enquêtes de satisfaction qui ont eu lieu après chaque activité organisée (formations, ateliers, table-rondes, etc.) ;
- une enquête envoyée à tous les participants et utilisateurs des outils : près de 160 personnes, avec un taux de réponse de près de 25%, pour évaluer le helpdesk, les formations et le réseau des acheteurs durables, et examiner l'impact de ces outils sur les pratiques d'achats.

Par souci de simplicité, ce document est structuré selon les 5 axes du plan d'actions adopté en 2013. Pour chaque action, les réalisations sont présentées, puis des constats et recommandations sont formulés.

AXE 1. Outils de soutien et de mise en capacité de tous les pouvoirs adjudicateurs wallons

1.1. Guide wallon pour la mise en place d'une politique d'achats publics durables

a. Réalisations

Au cours de l'année 2013, le Ministre Furlan, accompagné par Espace environnement, SAW-B et le SPW - DGO5 - Direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux, a lancé un projet pilote d'accompagnement de six communes wallonnes en vue de mettre en place une politique d'achats durables au sein de ces entités. Les six communes étaient : Estampuis, Enghien, Wanze, La Louvière, Plombières et Ohey.

Entre mars 2013 et janvier 2014, ces communes ont été accompagnées et formées à l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Plusieurs marchés publics durables ont ainsi pu être lancés. Le projet a également permis d'élaborer, sur base de l'expérience vécue par ces communes, un guide méthodologique décrivant les différentes étapes à respecter dans la mise en place d'une politique d'achats durables. Ce guide contient une série de témoignages pratiques des communes.

Le projet s'est clôturé par une matinée d'informations en février 2014, au cours de laquelle le guide méthodologique à l'attention des pouvoirs locaux a été présenté et distribué.

Ce guide a été mis en ligne sur différents sites internet et a été distribué lors de plusieurs événements, notamment aux derniers salons des mandataires.

En parallèle à ces travaux, le département du Développement durable avait rédigé en 2013 un « guide pour la mise en place d'une politique d'achats publics durables » à destination des pouvoirs adjudicateurs wallons. Ce guide avait été rédigé sur base du rapport d'un groupe de travail composé de différentes entités concernées par les achats publics durables, qui visait à dégager les défis et bonnes pratiques en la matière. Compte tenu du risque de double emploi entre ce guide et celui issu du projet des communes pilotes, il n'a jamais été publié. Il a cependant été utilisé pour servir de base au projet d'entités pilotes régionales (voir point 4.1.)

b. Constats et recommandations

Le guide méthodologique à l'attention des pouvoirs locaux est avant tout un guide pratique et est d'une grande aide aux pouvoirs locaux. Afin d'être plus performant, il pourrait faire l'objet d'une mise à jour, notamment pour le mettre en lien avec les outils développés par le Secrétariat général. Il serait en effet pertinent de tenir compte dans cet ouvrage des enseignements du « guide pour la mise en place d'une politique d'achats publics durables », ainsi que des conclusions du projet d'accompagnement d'entités pilotes régionales dans la mise en place d'une politique d'achats publics durables (voir 4.1).

1.2. Note de cadrage et de conseils juridiques

a. Réalisations

La note de cadrage et de conseils juridiques est une synthèse des possibilités juridiques d'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Elle est destinée aux praticiens des marchés publics. Publiée une 1^{ère} fois début 2013, elle a été mise à jour en février 2014 pour être conforme à la loi de 2006 sur les marchés publics entrée en vigueur en juillet 2013. Un volet sur la participation des marchés publics aux PME y a aussi été ajouté.

La note de cadrage et de conseils juridiques a fait l'objet d'une publication sur le portail wallon des marchés publics. Son contenu est systématiquement abordé lors des formations « achats publics durables » et plus de 200 exemplaires ont par ailleurs été distribués à différents événements sur le sujet.

b. Recommandations

La note de cadrage et de conseils juridiques a permis de renforcer la sécurité juridique autour de l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Elle a donné des arguments juridiques solides permettant de rassurer les acheteurs qui avaient des doutes quant à la légalité de leur clause.

En 2016, cette note de cadrage devra être restructurée pour en faciliter la lecture, et mise à jour au regard de la nouvelle législation relative aux marchés publics qui devrait être adoptée fin 2016. Elle pourra par ailleurs être adaptée aux outils relatifs aux clauses sociales et à la lutte contre le dumping social qui ont été élaborés depuis. Enfin, le volet relatif à l'accessibilité des PME aux marchés publics pourrait être complété.

1.3. Cahiers des charges type

1.3.1. Cahier des charges type « Bâtiment 2022 »

a. Etat de la situation et réalisations

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les pouvoirs adjudicateurs sont encouragés à utiliser le cahier des charges-type Bâtiments 2022 (CCT-B 2022). Une phase test de 6 mois a été prévue pour familiariser les intervenants à son utilisation et pour les faire participer à la dynamique d'amélioration de l'outil. La phase test a permis d'apporter des modifications à l'outil et au contenu du cahier des charges. Une nouvelle version a été publiée en juillet 2014.

Le Comité de pilotage supervise l'avancement de près de 20 groupes de travail, chargés de poursuivre l'alimentation du contenu des quelques 9.000 articles du cahier des charges-type.

Des séances d'informations et des formations ont été dispensées à partir de février 2014 aux architectes, pouvoirs adjudicateurs et entreprises.

A ce jour, 40 modules de formation ont été dispensés au bénéfice de 3.100 participants. Le module « clauses administratives » a été momentanément suspendu, dans l'attente de l'élaboration d'un modèle de cahier des charges répondant davantage aux besoins des utilisateurs.

Depuis juillet 2014, le cahier des charges-type bâtiment devrait être utilisé pour tout marché de travaux de construction ou de rénovation de bâtiment ou de logement :

- relevant du Service public de Wallonie ou de la Société Wallonne du Logement agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, ainsi que pour tout marché subsidié par le Service Public de Wallonie ou la Société Wallonne du Logement pour au moins 50% du montant de l'investissement ;
- exécutés par ou pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- subsidiés par le Ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 50%¹.

Dans la pratique, cette « imposition » n'est pas appliquée systématiquement. Pour exemple, la SWL, après avoir imposé le CCT-B, accorde actuellement une dérogation aux Sociétés de Logement qu'elle subsidie. La Fédération Wallonie-Bruxelles a également décidé de « phaser » l'imposition du CCT-B. Par contre, tous les marchés subsidiés par la Wallonie dans le cadre du Fonds régional

¹ Décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 15 mai 2014

d'Investissements aux Communes (FRIC) doivent être effectivement rédigés sur la base du CCT-B pour pouvoir être éligibles aux subsides.

Depuis la mise à disposition du logiciel, plus de 2.000 inscriptions ont été enregistrées sur la plateforme <http://batiments.wallonie.be>. Des milliers de téléchargements de l'application VitruV (application gratuite permettant de rédiger des cahiers des charges basés sur la structure du CCT-B) ont été effectués.

En novembre 2015, un colloque a été organisé sur le CCT-B pour promouvoir l'outil auprès des autres niveaux de pouvoir belges (autorité fédérale, régions et communautés).

b. Observations et recommandations

Le projet du cahier des charges-type bâtiment est à la croisée des chemins. Il présente des enjeux stratégiques importants pour le secteur de la construction car il permet aux entreprises wallonnes de disposer d'un outil unique, qui simplifie fortement la lisibilité des cahiers des charges. Par ailleurs, le projet présente un potentiel important en matière de simplification administrative pour les administrations.

Le CCT-B est le fruit de la collaboration des secteurs publics (SPW, CFWB, SWL, UVCW, ARDIC) et privés (CCW, CSTC, PMC, UWA), il est destiné à devenir l'outil de référence pour tous les acteurs en matière de construction et de rénovation de bâtiments publics en Wallonie.

Cependant, une série de difficultés sont apparues au cours du projet : l'utilisation du cahier des charges type n'est pas encore systématisée (dérogation accordée par la SWL, phasage à la FWB, imposition non systématique dans des travaux subsidiés par la Wallonie, méconnaissance de l'outil par les pouvoirs locaux...), certains lui reprochent sa lourdeur, la plupart des contributeurs travaillent sur le projet de manière volontaire en complément de leurs autres missions (pas de temps de travail spécifiquement alloué au CCT-B), ... La Direction générale Transversale du SPW, qui pilote le projet, a rédigé une note sur le projet, présentant l'état de la situation, les difficultés rencontrées, les opportunités liées au projet et les pistes d'actions permettant d'amplifier et d'optimiser l'utilisation du CCTB. Cette note est jointe en annexe 1.

Afin de répondre à ces difficultés, le comité de pilotage a débuté un travail de réflexion consistant à répreciser les fondamentaux du projet, la méthodologie de travail, les modes de pilotage ainsi que les forces et faiblesses de l'outil informatique. Les aspects communication et formation seront également abordés dans les semaines qui viennent.

Il conviendrait toutefois, avant le prochain plan d'actions « achats publics durables », de définir clairement l'ambition qui souhaite être donnée à ce cahier des charges type de manière à retrouver une vision partagée des évolutions et adaptations à y apporter.

Sur le volet durable du CCT-B, les clauses sociales développées par le réseau des facilitateurs clauses sociales (cf. point 2.2.) ont été intégrées dans les clauses administratives du CCT-B. Par contre, le groupe de travail « Développement Durable » qui devait aborder les volets accessibilité, énergie et isolation n'a pas démarré ses travaux. Ceux-ci pourraient utilement être initiés dans le cadre du prochain plan d'actions car ils constituent une réelle opportunité de réduire significativement l'impact environnemental des bâtiments (en l'associant au vademecum bâtiment durable).

1.3.2. Cahier des charges type « marché de service d'architecture »

a. Réalisations

Le cahier des charges type « marchés de service d'architecture » vise à encadrer les marchés de service de désignation d'un auteur de projets en simplifiant le travail administratif des pouvoirs

adjudicateurs, et en améliorant la qualité des prestations dans une optique de développement durable.

Un groupe de travail composé d'administrations (SPW, FWB et SWL), des pouvoirs locaux (UVCW, Ingénieurs communaux) et des représentants des auteurs de projets (Ordre des architectes, UWA) a été constitué pour proposer une première version de cahier des charges type de marché de service d'architecture.

Une 1^{ère} version du CCT « marchés de service d'architecture » a été mise en ligne sur le site de la Société wallonne du Logement en octobre 2013.

A ce jour, ce cahier des charges type n'est pas utilisé par les SLSP car il est très complexe. Toutefois, la SWL a développé un CCT parallèle, propre au secteur du logement, mis à jour régulièrement.

b. Constats et recommandations

Actuellement, le CCT « marchés de service d'architecture » est mis en stand-by. Le projet devait être présenté en Gouvernement afin de pouvoir être mis à disposition d'autres partenaires, mais cela n'a finalement pas été réalisé. Le nombre élevé d'intervenants n'a pas permis d'aboutir à un modèle unique et partagé. Aussi, la Société wallonne du Logement a-t-elle adapté le contenu des travaux pour réaliser un cahier des charges type adapté au secteur du logement. Celui-ci évoluera certainement ces prochains mois vers le processus BIM (Building Information Model), pour faire entrer le secteur de la construction dans l'ère du numérique.

Un cahier des charges type global « marché de services d'architecture » reste particulièrement utile pour permettre aux pouvoirs adjudicateurs de traduire leurs ambitions en matière de développement durables (définies grâce au vade-mecum bâtiment durable – cf. point 1.3.3.) dans les différentes étapes du projet dont la désignation de l'auteur de projet.

Il serait nécessaire, dans le prochain plan d'actions « achats publics durables », de prévoir la finalisation de cet outil, son adaptation à la nouvelle réglementation marchés publics liée à la transposition de la nouvelle Directive européenne, avant de le promouvoir à plus large échelle.

1.3.3. Vade-mecum Bâtiments durables

a. Réalisations

Le vade-mecum bâtiments durables permet aux maîtres d'ouvrages publics de déterminer clairement les niveaux de performances (énergétiques, environnementales,...) qu'ils souhaitent atteindre dans leurs projets, et de vérifier qu'à chaque étape du projet (désignation auteur de projet, marché public de travaux), les exigences sont maintenues. C'est donc un outil d'aide à la décision et à l'analyse continue d'un processus de construction.

Le vade-mecum est un outil pratique développé par la SWL et l'Université de Mons, qui se décline sous forme de fichier Excel, documenté de 104 fiches thématiques explicatives qui développent les différents aspects de la durabilité du bâtiment à savoir : gestion (entretien par ex.), urbanisme, confort et santé (acoustique, vue, lumière, ...), énergie (PEB, énergie renouvelables, ...), biodiversité, eau (gestion interne et externe au bâtiment), matériaux (impact économique, environnemental, ...), etc.

Le vade-mecum Bâtiments durables est mis à disposition des entités adjudicatrices sur le site de la Société wallonne du Logement. Il est actuellement utilisé par les SLSP pour leurs projets de construction de logements publics, ainsi que pour la mise en œuvre des projets de « quartiers en transition » (élargissement du concept de bâtiment durable à la notion de logement durable, inscrit dans un quartier).

Le nombre de téléchargements de l'outil est estimé à 600 depuis son démarrage en décembre 2013.

b. Constats et recommandations

Le vade-mecum permet aux auteurs de projets de prendre conscience des différents aspects liés au développement durable de leur projet (énergie, déchets, eau, mais aussi matériaux, évolution du bâtiment aux besoins des utilisateurs sur la durée, acoustique, luminosité, ...). Il s'agit d'un outil de sensibilisation en amont de l'élaboration des projets, particulièrement utile pour les décideurs publics.

Ces ambitions peuvent ensuite être traduites dans le cahier des charges « auteur de projet » (grâce au CCT marchés de service d'architecture puis dans le cahier spécial des charges des travaux (grâce au CCT Bâtiment).

Le prochain plan d'actions « achats publics durables » pourrait utilement prévoir d'élargir l'utilisation du vade-mecum bâtiments durables à d'autres pouvoirs publics. Actuellement exclusivement ciblé sur le logement, il pourrait également être élargi aux bâtiments administratifs.

1.3.4. Circulaire Pierre ornementales

a. Réalisations

Parmi les outils sectoriels spécifiques utiles à la mise en place d'une politique d'achat durable repris dans la circulaire du 28 novembre 2013, figure la circulaire sur les roches et pierres ornementales adoptée par le Ministre de l'Economie en date du 19 juillet 2012 et mise à jour en janvier 2014. Cette dernière traite de l'insertion de critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les marchés publics relatifs à l'utilisation de pierres et roches ornementales, à destination des pouvoirs adjudicateurs wallons.

L'asbl Pierres et Marbres de Wallonie a cependant constaté que cette circulaire « pierres ornementales » est peu utilisée par les pouvoirs adjudicateurs. Pour faciliter le travail des acheteurs, la ville de Soignies a, avec le soutien de l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie, confié à un cabinet d'avocats une mission de transposition de l'actuelle circulaire en modèle de cahier des charges. Le modèle de cahier des charges produit comporte deux lots : un lot pour des travaux d'aménagement et un lot pour l'achat direct de pierres ornementales.

b. Observations et perspectives

Il apparaît, à l'analyse de la circulaire et du modèle de cahier des charges proposés, que ces outils présentent une série de difficultés de mise en œuvre : les propositions de recours à certains labels ou normes de nature sociale ou environnementale ne correspondent pas à la réalité du marché en Wallonie (les entreprises wallonnes ne sont pas en mesure de répondre aux exigences imposées), les propositions de clauses sociales diffèrent de celles développées par le réseau des facilitateurs clauses sociales et approuvées par le Gouvernement wallon dans sa note du 22 octobre 2015 relative à l'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.

Le département du Développement durable a fait part de ces difficultés et de pistes à explorer pour les surmonter dans un courrier adressé au cabinet du Ministre de l'Economie en janvier 2016.

Partant des difficultés posées par le contenu de la circulaire, tant pour les pouvoirs adjudicateurs que pour les entreprises concernées, il semble souhaitable de creuser plusieurs pistes pour y remédier :

- mener une analyse de faisabilité auprès des entreprises wallonnes concernées, relative à l'obtention du label écologique européen pour les revêtements de sol durs qui couvre les produits naturels et les produits transformés (décision 2002/272/CE). Cette analyse devrait aussi identifier les incitants financiers à utiliser/développer pour soutenir les entreprises dans cette démarche. Si les entreprises wallonnes disposaient de ce label, les pouvoirs

adjudicateurs pourraient utilement en être informés pour pouvoir l'exiger dans les spécifications techniques du cahier spécial des charges ;

- explorer le recours aux analyses de cycle de vie environnementale, via les déclarations environnementales des produits de construction, voire aux analyses de cycle de vie sociale, et les possibilités d'y faire référence dans les cahiers spéciaux des charges ;
- intégrer les résultats des travaux dans les cahiers des charges types de travaux bâtiment 2022 et Qualiroutes.

1.4. Boîte à outils

a. Réalisations

De nombreux outils ont été créés depuis plusieurs années pour soutenir les pouvoirs adjudicateurs dans leur démarche d'achats publics durables. L'Institut fédéral pour le Développement durable met à disposition des acheteurs un guide des achats durables, la Commission Européenne a produit des guides sur les achats socialement responsables ainsi que sur les critères à insérer dans les cahiers des charges, des associations environnementales ont élaboré des fiches techniques pour caractériser les produits respectueux de l'environnement, ...

Ces outils sont référencés sur des sites différents, ce qui complique la tâche des pouvoirs adjudicateurs désireux d'insérer des clauses sociales, environnementales et/ou éthiques dans leurs marchés.

En mai 2013, les outils pertinents sur les achats publics durables produits en Wallonie et ailleurs ont été rassemblés sur l'intranet du SPW dans une « boîte à outils ». En novembre 2013, cette boîte à outils a été transférée sur le Portail des marchés publics de Wallonie, afin de la rendre accessible à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons. Elle est consultable à l'adresse suivante :

<http://marchespublics.wallonie.be/fr/informations-generales/pratiques-de-marche/achats-publics-durables/index.html>.

En 2014, cette rubrique a été entièrement restructurée par la plateforme « marchés publics durables » (voir point 7) pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Elle se présente de la manière suivante :

- Sources juridiques et administratives
- Vous souhaitez insérer concrètement des clauses environnementales, sociales et/ou éthiques dans un cahier des charges ?
- Bibliothèque
- Evènements/formations/réseau
- Support (helpdesk)
- Boîte à idées.

b. Constats et recommandations

Cette boîte à outils mise à disposition des acheteurs sur le portail wallon des Marchés publics constitue une porte d'entrée unique pour accéder à la plupart des outils produits sur le thème des achats publics durables². Les statistiques de consultation du site ne sont pas disponibles, il n'est donc pas possible de mesurer l'utilisation effective de la rubrique par les acheteurs.

Deux difficultés apparaissent toutefois dans la mise en œuvre de cette action :

² Un filtre est réalisé par la plateforme « marchés publics durables », de manière à ce que les documents qui sont mis à disposition soient validés sur le plan juridique.

- les possibilités techniques du portail sont limitées : les informations ne peuvent pas toujours être présentées de manière lisible et pédagogique (le contenu des pages est très chargé, on ne peut pas y insérer d'images, la mise en perspective des informations est réduite,...) ;
- la mise à jour de la rubrique est rendue complexe par le fait que les agents qui l'alimentent n'ont pas la possibilité d'encoder eux-mêmes les informations sur le portail.

Le portail wallon des Marchés publics va connaître une refonte en profondeur ces prochains mois. Il serait utile d'associer le département du Développement durable à la définition de ses fonctionnalités pour assurer une présentation plus dynamique et pédagogique des informations relatives aux achats publics durables.

Parallèlement, il conviendrait de permettre une gestion plus souple de la mise à jour de la rubrique, en permettant aux fournisseurs de contenu d'encoder eux-mêmes les informations sur le portail.

Une option est également envisageable : utiliser le portail wallon des Marchés publics comme porte d'entrée et y référencer un lien vers un autre site internet propre aux achats publics durables, sur lequel tous les outils pourraient être placés. Cela permettrait de maintenir la centralisation des informations, et la souplesse de la mise à jour. Le site internet développé pour le réseau des acheteurs durables (voir point 4.2.) pourrait être utilisé à cette fin.

1.5. Travaux complémentaires

Une série de travaux complémentaires à ce qui était prévu dans le plan d'actions ont été menés pour soutenir et mettre en capacité les pouvoirs adjudicateurs wallons. Ceux-ci sont décrits ci-dessous.

1.5.1. Production d'extraits de cahier des charges

a. Réalisations

Pour fournir aux pouvoirs adjudicateurs des outils directement utilisables, les fiches établies par la Commission européenne et l'administration fédérale, reprenant des critères environnementaux (et sociaux) relatifs à différentes catégories de marchés ont été diffusées via la boîte à outils dès 2013 (voir point 1.4).

Ces fiches ont été analysées par la plateforme « marchés publics durables » en 2014. Il est apparu que d'une part, les termes juridiques étaient parfois imprécis, et que d'autre part ces fiches contenaient des propositions parfois très complètes sur l'ensemble des possibilités des clauses environnementales, sociales ou éthiques à insérer dans les cahiers des charges, parmi lesquelles les pouvoirs adjudicateurs doivent faire un choix (ce qui est donc encore complexe).

La plateforme a donc proposé de concevoir un outil complémentaire : des extraits de cahiers des charges contenant des clauses environnementales, sociales et éthiques pour différentes catégories de marchés.

Ces extraits seraient élaborés en s'inspirant de critères développés aux niveaux européen et fédéral et tenant compte des remarques formulées par certains acheteurs lors d'ateliers thématiques (voir point 4.2.) et par les acheteurs et entreprises lors de tables rondes avec le secteur privé (voir point 4.3.). Par ailleurs, certains critères formulés à l'occasion de questions posées au helpdesk ont été formalisés en extraits de cahier des charges.

Les extraits de cahiers des charges actuellement en préparation sont relatifs aux thématiques suivantes : marchés de nettoyage, alimentation, vêtement professionnels et promotionnels, denrées non alimentaires pour cuisines et cafétérias, distributeurs de boissons chaudes.

Ces extraits n'ont pas encore été publiés sur le portail des Marchés publics. Ils doivent préalablement être validés par la plateforme « marchés publics durables ».

b. Observations et recommandations

Il est apparu difficile d'élaborer des extraits de cahiers de charges « in abstracto », en l'absence de marchés concrets pour les tester. La formulation des clauses environnementales, sociales et éthiques peut en effet varier considérablement selon le montant du marché, le contexte, le lieu,...

Les commentaires apportés par les acheteurs et fournisseurs lors des ateliers et/ou des tables rondes ont fourni des indications utiles, mais ne peuvent pas pour autant être considérés comme seule source d'informations. En particulier, les entreprises présentes ne sont pas représentatives de l'ensemble du secteur, et de sa maturité en matière de clauses environnementales.

En outre, la plateforme « marchés publics durables », composée essentiellement de juristes, est utile pour apporter une validation juridique des clauses élaborées. Elle n'est cependant pas outillée pour se prononcer sur la pertinence technique des clauses, qui nécessiterait une connaissance approfondie de chaque secteur.

Il serait donc utile à l'avenir de faire davantage participer les acheteurs intéressés à la réflexion sur la production d'extraits de cahiers des charges. Le réseau d'acheteurs pourrait être utilisé pour former des groupes de travail de personnes acceptant de s'investir dans la réflexion sur les clauses à proposer.

Le processus de validation des extraits de cahiers des charges pourrait également être amélioré. En particulier, un circuit de validation écrit permettrait de ne pas surcharger les ordres du jour de la plateforme « marchés publics durables ».

Enfin, la Wallonie pourrait participer plus activement en amont de la définition de critères environnementaux, sociaux ou éthiques. Au niveau fédéral, elle pourrait participer aux travaux en cours afin de mettre à jour le « guide des achats durables ». Au niveau européen, la Wallonie pourrait participer aux consultations organisées sur l'élaboration de « critères verts » par la Commission européenne. Cette participation permettrait d'une part de garantir une meilleure appropriation de ces critères par les acheteurs wallons, et d'autre part de garantir que les entreprises wallonnes sont effectivement en mesure de répondre aux critères élaborés.

AXE 2. Dispositifs de soutien à l'administration

2.1. Helpdesk pour l'élaboration et la mise en œuvre de clauses environnementales, sociales et éthiques

a. Etat de la situation et réalisations

Un service de support (helpdesk) a été lancé dès 2012 pour soutenir les pouvoirs adjudicateurs régionaux qui souhaitent intégrer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans leurs marchés. Ce helpdesk est organisé par le Secrétariat général du SPW, avec le soutien d'un prestataire externe. L'offre de helpdesk a été renouvelée en mai 2014 (désignation d'un nouveau prestataire) pour soutenir les entités adjudicatrices régionales dans leurs marchés de fournitures et de services (les marchés de travaux sont couverts par les outils sectoriels que sont les cahiers des charges types Bâtiment et Qualiroutes).

Afin d'amplifier le recours au helpdesk (relativement limité lors de son lancement en 2012), une nouvelle adresse générique plus lisible a été créée : marchespublics.durables@spw.wallonie.be³ et

³ Initialement, l'adresse du helpdesk était la suivante : clausesese@spw.wallonie.be

une communication a été organisée à travers le portail wallon des Marchés publics, les communications internes au SPW (dont note au Comité stratégique le 29 août 2014) et le journal interne au SPW « Osmose ». Par ailleurs, le helpdesk est systématiquement mentionné lors des formations sur les achats publics durables et les ateliers thématiques.

En février 2015, face au nombre toujours limité de demandes réalisées par les pouvoirs adjudicateurs régionaux et face aux sollicitations de plusieurs pouvoirs locaux, les Ministres Lacroix et Furlan ont décidé d'ouvrir le helpdesk aux pouvoirs adjudicateurs locaux, afin que ceux-ci puissent également bénéficier du support technique d'un prestataire pour répondre à leur question.

En mars 2016, une note a été renvoyée aux fonctionnaires dirigeants du SPW et des OIP pour rappeler l'existence de cet outil de soutien.

Ce helpdesk fonctionne comme suit : le département du Développement durable exerce un premier filtre dans le traitement des questions, et traite les questions des pouvoirs adjudicateurs régionaux avec la direction des Marchés publics (SG). Les questions nécessitant une expertise technique sont transmises au prestataire externe. Les réponses finales sont apportées par le Secrétariat général, afin de capitaliser l'expertise et permettre de gérer de manière autonome le plus grand nombre de questions.

Les questions de pouvoirs locaux sont transmises à la DGO5 (direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux), qui renvoie également les questions nécessitant une expertise technique au prestataire. A nouveau, la réponse finale est apportée par la DGO5, dans le même esprit de capitalisation de l'expertise.

Des échanges sont assurés entre le Secrétariat général et la DGO5 afin de garantir que des questions similaires reçoivent des réponses identiques de la part du helpdesk.

Entre mai 2014 et mars 2016, 30 questions ont été traitées par le helpdesk :

- 9 demandes provenant des pouvoirs locaux, 21 provenant de pouvoirs régionaux,
- 20 demandes concernent des clauses environnementales, 10 demandes concernent des clauses sociales/éthiques,
- 14 demandes ont été transmises au prestataire, et 16 ont été traitées de manière autonome par l'administration.

Les réponses apportées par le helpdesk seront prochainement traduites en extraits de cahiers des charges mis à la disposition des pouvoirs adjudicateurs sur le portail wallon des Marchés publics.

b. Observations et recommandations

Les utilisateurs du helpdesk sont globalement satisfaits du service proposé (voir résultats de l'enquête en annexe 2). Tous les utilisateurs du helpdesk ayant répondu à l'enquête affirment avoir intégré les clauses proposées dans leur cahier des charges. Les résultats sont donc positifs, et il serait utile de prolonger l'outil à l'avenir.

Malgré la satisfaction des utilisateurs, le helpdesk demeure cependant largement sous-utilisé. Ce recours limité est probablement lié à une méconnaissance de l'outil par les pouvoirs adjudicateurs (aucune communication de grande ampleur n'a été organisée depuis l'ouverture du helpdesk aux pouvoirs locaux). Une nouvelle stratégie de communication pourrait donc être envisagée.

Dans l'attente, le marché de services a été prolongé jusque fin 2016 et des missions complémentaires ont été demandées au prestataire (en particulier, la production d'extraits de cahiers de charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et éthiques – cf. point 1.5.1.).

A noter qu'il existe une demande de la part de plusieurs pouvoirs adjudicateurs de bénéficier d'un soutien pour l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés de travaux. Cette possibilité doit être examinée, car il pourrait être difficile de trouver un prestataire qui ait suffisamment de connaissances dans ce domaine. Par ailleurs, il est prévu d'approfondir les

clauses environnementales dans les marchés de travaux dans le cadre des travaux du CCT-B. Un support pourrait être proposé via le helpdesk du CCT-B.

2.2. Dispositif spécifique « facilitateurs clauses sociales »

a. Réalisations

Un réseau de facilitateurs clauses sociales a été mis en place mi-2013 afin de produire des outils pour faciliter l'insertion et l'exécution de clauses sociales dans les marchés publics de travaux (bâtiments). Ce réseau est coordonné par le département du Développement durable et composé de représentants de la Direction des Marchés publics du SPW, de la Direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux de la DGO5, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de l'Union wallonne des Architectes, de la Confédération Construction wallonne et de la Fédération d'entreprises d'économie sociale SAW-B.

Les outils ont été mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs mi-2014, sur le portail wallon des marchés publics. Dix facilitateurs accompagnent les différentes parties prenantes des marchés de travaux de bâtiments (pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets, entreprises du secteur, entreprises d'économie sociale d'insertion) dans l'insertion et l'exécution des clauses sociales.

Au niveau réglementaire, la circulaire du 28 novembre 2013 impose aux pouvoirs adjudicateurs régionaux d'intégrer une clause sociale dans tous les marchés de travaux de bâtiments > 1,5 million €. Sur cette base, la Société wallonne du Logement a adopté une circulaire interne imposant à toutes les Sociétés de Logement de Service public l'insertion de clauses sociales dans leurs marchés de travaux > 1,5 million € dans le cadre du Programme PIVERT II et des Quartiers en transition.

Depuis juin 2014, 55 cahiers spéciaux des charges intègrent des clauses sociales (marchés attribués et en cours de publication) et 82 autres sont en cours de rédaction. Au total, 137 marchés de travaux (bâtiments) sont concernés par les clauses sociales.

Au niveau de la répartition des pouvoirs adjudicateurs, la situation est la suivante :

Répartition des marchés par type de pouvoirs adjudicateurs	
Pouvoirs adjudicateurs régionaux	15
SLSP	109
Pouvoirs adjudicateurs provinciaux	1
Pouvoirs adjudicateurs locaux (villes, communes, CPAS)	9
Intercommunales	3
TOTAL	137

Le Gouvernement wallon a décidé, en octobre 2015, d'amplifier la dynamique des clauses sociales en Wallonie. Pour ce faire, le dispositif des facilitateurs clauses sociales a été consolidé par la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2019. Par ailleurs, un courrier informatif a été envoyé par les Ministres Lacroix, Furlan, Marcourt et Tillieux à tous les pouvoirs adjudicateurs wallons pour leur présenter les outils « clauses sociales » et les facilitateurs qui sont à leur disposition.

Dans le cadre des travaux menés par la plateforme marchés publics durables pour lutter contre le dumping social, les clauses sociales constituent un des leviers à activer au travers des cahiers de charges.

Enfin, à la demande du Gouvernement, une note a été rédigée en mars 2016 par le département du Développement durable sur les possibilités d'assortir d'un caractère contraignant ou incitatif l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics passés par les pouvoirs adjudicateurs régionaux, provinciaux et locaux.

b. Observations et recommandations

L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics de travaux (bâtiments) se déroule positivement, tant dans le chef des pouvoirs adjudicateurs que des entreprises du secteur de la construction qui les exécutent. Les outils mis à disposition et l'accompagnement par des facilitateurs sont appréciés sur le terrain. L'exécution des clauses sociales est suivie mensuellement par le réseau des facilitateurs clauses sociales et un Groupe directeur assure la coordination opérationnelle du projet.

Les statistiques actuelles montrent toutefois que 80% des clauses sociales sont insérées par des pouvoirs adjudicateurs qui ont l'obligation d'insérer ces clauses (Sociétés de Logement de Service public). Cette obligation se clôture progressivement par la fin de programme d'investissements Pivert 2. Il importe dès lors, pour amplifier l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, de mettre en place de nouveaux outils de promotion et/ou d'assortir cette insertion d'un caractère contraignant et/ou incitatif. La note envoyée en mars 2016 aux 4 cabinets co-porteurs du projet devrait permettre au Gouvernement de définir des orientations stratégiques. Ces orientations pourront être intégrées dans le prochain plan d'actions « achats publics durables ».

AXE 3. Actions d'information, de sensibilisation et de coaching

3.1. Circulaire

a. Réalisations

Une circulaire du 28 novembre 2013 relative à la mise en place d'une politique d'achat durable pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons accompagnait l'adoption du plan d'actions. Elle visait à assurer la publicité des outils développés dans le cadre du plan d'actions, précisait les concepts de clauses environnementale, sociale et éthique, et invitait les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons à s'inscrire dans une politique d'achats publics durables. Elle demandait également que les pouvoirs adjudicateurs régionaux nomment un responsable chargé d'impulser une dynamique d'achats publics durables au sein de leur organisation.

Cette circulaire a été envoyée par courrier à tous les pouvoirs adjudicateurs régionaux (SPW et OIP) et a été publiée au Moniteur belge le 17 décembre 2013.

En octobre 2014, un courrier a été envoyé par le Secrétaire général du SPW à tous les OIP, leur demandant d'identifier un responsable « achats publics durables ». 19 OIP ont communiqué les coordonnées d'un agent. Ces agents ont été intégrés au sein du réseau des acheteurs publics durables de Wallonie (voir point 4.2.).

Une évaluation de cette circulaire a été réalisée par le département du Développement durable du Secrétariat général en mars 2015 à la demande du Ministre en charge de l'Economie et du Ministre en charge du développement durable.

b. Observations et recommandations

La circulaire a permis de communiquer efficacement sur la politique d'achats publics durables et sur les outils mis en place. Le département du Développement durable a été contacté à plusieurs reprises par des pouvoirs adjudicateurs qui souhaitaient obtenir des informations sur les outils disponibles, suite à sa publication. La circulaire a également permis à certains acheteurs de justifier l'intégration de clauses environnementales, sociales ou éthiques dans leurs marchés vis-à-vis de leur hiérarchie.

Son champ était cependant limité aux pouvoirs adjudicateurs régionaux. Les pouvoirs locaux n'ont pas bénéficié d'une communication similaire, ce qui peut expliquer leur taux de participation plus faible aux activités organisées dans le cadre du plan d'actions.

Par ailleurs, cette circulaire contenait de nombreuses informations, certaines à caractère informatif et d'autres à caractère contraignant, ce qui l'a rendue moins lisible et moins opérationnelle.

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan d'actions « achats publics durables », une nouvelle circulaire informative générale pourrait être envisagée pour accompagner ce plan, à destination des pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux. Des circulaires spécifiques (contraignantes et/ou à caractère pratique) pourraient utilement compléter cette circulaire générale. Leur contenu devrait être bien ciblé pour leur envoyer un message aussi clair et concret que possible.

3.2. Newsletters

a. Réalisations

Le plan d'actions 2013-2016 prévoyait qu'un volet « marchés publics durables » soit inséré dans la newsletter relative aux marchés publics qui est envoyée par le département du Support juridique du Secrétariat général, ainsi que dans la newsletter diffusée aux directeurs généraux des communes par la DGO5.

En ce qui concerne la newsletter du département du Support juridique du Secrétariat général, il est en effet possible d'envoyer des informations relatives aux marchés publics aux personnes qui ont souscrit sur le portail des marchés publics à la newsletter (plus de 2000 personnes, pouvoirs adjudicateurs et entreprises).

Entre 2014 et 2016, 7 newsletters relatives aux marchés publics durables ont été envoyées via ce média (à l'initiative du département du Développement durable et de la direction des Marchés publics du SG). Celles-ci visaient principalement à assurer la publicité des outils formations, réseau et helpdesk (5 newsletters) ou informer sur des actualités juridiques en matière de marchés publics durables (1 newsletter consacrée à transposition de la directive efficacité énergétique, et 1 relative aux clauses de sous-traitance à l'économie sociale d'insertion).

En ce qui concerne la newsletter diffusée aux directeurs généraux des communes par la DGO5, il est apparu que ce moyen de communication n'existait pas, l'action prévue n'a donc pas pu être menée.

b. Observations et recommandations

Ces newsletters constituent un canal utile de diffusion de l'information à de nombreux pouvoirs adjudicateurs. Il semble dès lors utile de poursuivre leur publication et de cibler son contenu sur des informations assez générales relatives aux outils mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs.

Ces newsletters viennent en effet utilement compléter la newsletter du réseau d'acheteurs publics durables (voir point 4.2) qui, elle, contient des informations plus spécifiques et plus détaillées (compte-rendu d'évènements passés, exemples de bonnes pratiques, agenda, etc.) pour les acheteurs engagés dans une démarche d'achats publics durables.

3.3. Coaching en marchés publics durables (formations)

a. Etat de la situation et réalisations

Des formations aux achats publics durables sont proposées aux acheteurs publics régionaux depuis 2012. Cette offre de formation a été renouvelée en mai 2014, en faisant appel à un nouveau

prestataire externe. Le marché de services prévoit 12 modules de 2 jours entre octobre 2014 et mai 2016.

Ces formations comportent un volet théorique et juridique, ainsi qu'un volet pratique, qui permet aux acheteurs de s'exercer à la rédaction de critères environnementaux et sociaux dans un cahier des charges, avec le support des formateurs. Un juriste du SPW (de la direction des Marchés publics du SG, du département du Développement durable ou de la DGO5) est systématiquement présent lors des formations pour assurer la cohérence avec les travaux menés en Wallonie, présenter les outils développés, et répondre aux questions juridiques plus pointues (ce volet faisait défaut dans la 1^{ère} offre de formations en 2012).

Entre mai 2014 et mars 2016, 5 modules de formations ont été organisés, et 60 personnes formées (18 acheteurs provenant de pouvoirs régionaux, 32 acheteurs provenant de pouvoirs locaux).

Date	Lieu	Participants
14-20 octobre 2014	Namur	10 (8 p. régionaux, 2 p. locaux)
21-27 novembre 2014	Mons	11 (7 p. régionaux, 4 p. locaux)
15-27 janvier 2015	Namur	12 (4 p. régionaux, 8 p. locaux)
19-28 mai 2015	Libramont	15 (1 p. régional, 14 p. locaux)
22-29 octobre 2015	Namur	12 (4 p. régionaux, 8 p. locaux)

L'organisation de la formation de Libramont a été prise en charge par Province du Luxembourg, qui souhaitait qu'un module soit organisé sur son territoire afin de promouvoir les échanges entre acheteurs au niveau provincial. Suite au succès de cette formation, des contacts ont été pris avec les autres provinces wallonnes, afin de leur proposer une dynamique similaire. La province du Hainaut a déjà programmé 2 modules de formations en avril et mai 2016. La province de Namur souhaite également en programmer une en mai. Un retour est attendu des provinces de Liège et du Brabant Wallon.

b. Observations et perspectives

Le bilan de ces formations est positif : les évaluations réalisées dans la foulée des journées de formation (évaluation « à chaud ») montrent que tous les participants sont satisfaits du contenu, 53% d'entre eux s'estiment capables d'appliquer ce qu'ils ont appris et 33% disent maîtriser la théorie mais ne se sentent pas encore capables de l'appliquer.

Suite à l'enquête réalisée a posteriori (évaluation « à froid » – voir annexe 2), 75% des répondants ayant participé aux formations déclarent avoir intégré des clauses environnementales ou sociales dans leurs marchés. Les 25% qui n'ont pas intégré de clauses le justifient par le fait que l'occasion ne s'est pas présentée, ou par le fait que leur hiérarchie ne les soutient pas dans leurs démarches. L'impact de ces formations sur les pratiques de marchés peut donc être évalué positivement.

Si les formations sont positivement évaluées, le taux de participation à ces formations reste faible (3 modules de formations ont été annulés faute d'un nombre suffisants d'inscrits). Cela peut notamment s'expliquer par un déficit de communication, et la difficulté de cibler un public nouveau (les outils de communication ont surtout permis d'atteindre des fonctions de juristes ou de responsables de cellules développement durable ou environnement, mais relativement peu d'acheteurs quotidiens). Les Provinces se sont avérées être de bons intermédiaires pour communiquer avec les pouvoirs locaux et mettre en place des groupes plus homogènes. Cette homogénéité permet des échanges plus intéressants pour les participants, qui passent des marchés

similaires et sont confrontés aux mêmes difficultés. Cette piste devrait donc être poursuivie à l'avenir.

D'autres pistes peuvent également être étudiées pour augmenter la participation aux formations. En particulier, l'intégration de la formation « achats publics durables » dans le catalogue de formations de l'École d'Administration publique permettrait de renforcer sa visibilité vis-à-vis des pouvoirs adjudicateurs régionaux.

Enfin, il apparaît nécessaire d'offrir des modules courts de sensibilisation aux responsables hiérarchiques des acheteurs, afin de faciliter, soutenir et encourager le travail des acheteurs désireux de s'investir dans une démarche d'achats publics durables. Ces modules courts pourraient présenter les enjeux et impacts attendus d'une politique d'achats durables, les outils mis à disposition des acheteurs, et les dispositifs de soutien disponibles au niveau régional et local.

3.4. Travaux complémentaires

Une série d'actions complémentaires à ce qui était prévu dans le plan d'actions ont été menées en matière d'information et de sensibilisation. Celles-ci sont décrites ci-dessous.

3.4.1. Colloque Marché Public Durable

a. Réalisations

Le département du Développement durable a organisé le 18 novembre 2014 au Parlement wallon un colloque « Achats publics durables ». Ce colloque destiné aux responsables des achats et acheteurs visait à les encourager à mener une politique d'achats durables, en faisant le point sur l'évolution du cadre législatif et en présentant les outils mis à leur disposition dans ce cadre et des exemples de bonnes pratiques en Wallonie.

Le programme de la matinée alternait présentation du cadre juridique, et exposés relatifs à des expériences pratiques, et a bénéficié de la présence du Ministre Lacroix et du député européen Marc Tarabella. Lors de l'après-midi, 4 ateliers étaient organisés sur des thématiques spécifiques : insertion de clauses environnementales, insertion de clauses sociales, insertion de clauses éthiques et accès des PME aux marchés publics.

Cent-trente cinq personnes se sont inscrites au colloque et une centaine de personnes y ont participé. Les retours informels des participants étaient très positifs.

b. Observations et recommandations

L'organisation d'un tel colloque a permis de catalyser l'attention sur la thématique des achats publics durables, de faciliter les échanges d'expériences et d'identifier certaines difficultés auxquelles les pouvoirs adjudicateurs sont confrontés.

Si un nouveau plan d'actions « achats publics durables » est adopté par le Gouvernement wallon, il serait intéressant de prévoir un nouveau colloque en 2017 pour le présenter, et lancer si c'est le cas, les appels à candidature pour les projets en matière d'achats publics durables (ce qui avait été fait en 2014 avec l'appel à accompagnement d'entités pilotes régionales dans la mise en place d'une politique d'achats publics durables voir 4.1.). Un tel colloque pourrait aussi intégrer la question de la lutte contre le dumping social et la présentation des démarches entamées à l'échelle de la région en la matière.

3.4.2. Communications diverses

a. Réalisations

Différentes initiatives ont été prises pour renforcer la communication au sujet de la politique d'achats publics durables et des différents outils mis à disposition en Wallonie :

- Un flyer (brochure sous forme de triptyque) a été réalisé à l'occasion du colloque achats publics durables de novembre 2014. Édité en 200 exemplaires, puis mis à jour et réimprimé 2 fois (en 200 puis 100 exemplaires), il a été distribué lors des formations et autres événements où la communication sur les outils est apparue opportune (voir ci-dessous).
- la participation des membres de la plateforme marchés publics durables à plusieurs événements et séminaires (publics et privés) a également permis d'assurer la publicité des outils développés. Citons notamment :
 - le salon des mandataires (édition 2015 et 2016)
 - l'évènement consacré au retour d'expériences des 6 communes pilotes (le 24 février 2014)
 - le National Tender Day, organisé par la société EBP (le 24 octobre 2014)
 - La Conférence sur les clauses sociales organisées par SAW-B (le 09 juin 2015)
 - La Journée de développement rural, organisé par la DGO3 (le 17 décembre 2015)

Des flyers et des notes de cadrage et conseils juridiques ont notamment été distribués lors de ces événements.

- Un article dans le magazine OSMOSE publié en février 2015 présentait les différents outils disponibles
- Deux notes ont été présentées au Collège des hauts fonctionnaires dirigeants : la première lors de la séance du 27 janvier 2014 présentait le plan d'actions adopté en novembre 2013 et la seconde lors de la séance du 2 mars 2016 rappelait certains outils à disposition des pouvoirs adjudicateurs régionaux (helpdesk, formations, dispositif facilitateurs clauses sociales, boîte à outils).

b. Observations et recommandations

Les efforts déployés en termes de communication ont permis la diffusion des outils auprès de nombreux pouvoirs adjudicateurs. Toutefois, celles-ci pourraient encore être améliorées, notamment en ciblant mieux certains publics.

A ce propos, les actions de communication pourraient être renforcées auprès des décideurs au travers de séances d'information courtes et ciblées. Jusqu'à présent, les actions de communication et de sensibilisation ont en effet été principalement orientées vers les acheteurs publics. Or, le questionnaire d'évaluation (voir annexe 2) et le rapport de la mission d'accompagnement d'entités pilotes régionales (voir point 4.1.) ont fait apparaître la nécessité d'informer davantage les décideurs.

D'autres actions incitatives pourraient aussi être développées pour attirer de nouveaux pouvoirs adjudicateurs (par exemple, la mise en valeur de marchés publics durables dans différentes catégories).

AXE 4. Promotion accrue de la collaboration entre acteurs

4.1. Accompagnement d'entités pilotes régionales dans la mise en place d'une politique d'achats publics durables

a. Etat de la situation et réalisations

Le plan d'actions adopté en 2013 prévoyait de lancer un appel à participation auprès des pouvoirs adjudicateurs régionaux pour les accompagner pendant 1 an dans la mise en place d'une politique d'achats publics durables.

Un prestataire externe a été désigné en juin 2014 pour soutenir le Secrétariat général dans l'accompagnement d'entités régionales souhaitant développer une politique interne d'achats publics durables.

Suite à un courrier envoyé aux OIP en octobre 2014 et à la publicité de cet appel à participation lors du colloque de novembre 2014, sept entités régionales se sont inscrites dans ce projet d'accompagnement individuel et collectif: AWIPH, CRA-W, FOREM, IFAPME, SWCS, SWL, et WBI⁴.

L'accompagnement s'est déroulé en 3 étapes clés qui ont permis de faire un état des lieux de la fonction achat et de mettre en place un plan d'actions sur le court, moyen et long terme. Il a pris la forme de séances individuelles et de séances collectives avec l'ensemble des OIP participantes. Il s'est terminé en juin 2015.

Fin 2015, les fiches actions de la majorité des OIP accompagnés ont été validées par leur direction. Les actions identifiées lors des différentes étapes du projet devraient donc être mises en œuvre en 2016 et au-delà.

Un rapport a été rédigé par les consultants qui ont accompagné les OIP. Il décrit en détail cet accompagnement et contient une série de recommandations pour la mise en place réussie d'une politique d'achats durables au sein d'une structure publique et pour accroître/améliorer le rôle de facilitateur du SG en la matière.

Enfin, étant donné que la durée de l'accompagnement a été assez brève et que certains OIP n'avaient pas encore pu mener à bien leur(s) action(s), le département du Développement durable organise en mars 2016 une réunion avec les OIP qui ont été accompagnés pour déterminer les problèmes rencontrés, établir des pistes de solution, maintenir la dynamique positive qui avait vu le jour entre les OIP et envisager la relance d'une telle opération pour d'autres organisations.

Signalons que la note au Gouvernement prévoyait aussi que la DGT participe à cet accompagnement, étant donné qu'elle passe de nombreux marchés et organise notamment des centrales d'achats. Une réunion spécifique a eu lieu en novembre 2014 avec la DGT et les prestataires externes pour déterminer la nature de leur intervention. Aucune suite n'a finalement pu être donnée à cette rencontre.

b. Observations et recommandations

Les représentants des OIP qui ont participé à cet accompagnement ont trouvé la démarche très utile pour encadrer et soutenir leur démarche d'achats publics durables. L'accompagnement a permis de structurer leur démarche et de la légitimer au sein de leur organisation. Les échanges entre entités ayant bénéficié de cet accompagnement se sont aussi révélés très utiles.

La reproduction d'une telle opération, tenant compte de cette première expérience, semble donc tout à fait judicieuse pour lancer et/ou structurer une telle démarche au sein d'autres organisations

⁴ Par manque de moyens humains, la SWCS n'a finalement pas pu aller jusqu'au bout de l'accompagnement.

publiques wallonnes. Cette recommandation et les modalités d'un accompagnement seront toutefois discutées en mars avec les OIP qui ont été accompagnés, de façon à les préciser avec elles.

4.2. Mise en place d'un réseau d'acheteurs publics durables

a. Réalisations

Un réseau d'acheteurs publics durables a été créé en 2014 afin de favoriser les rencontres et échanges entre les acheteurs publics qui souhaitent s'impliquer dans une démarche d'achats durables. Un marché a été attribué en juin 2014 pour appuyer le département du Développement durable dans la mise en place et l'animation de ce réseau.

L'offre retenue prévoyait :

- la mise en place d'une plateforme en ligne, permettant aux acheteurs publics de trouver d'autres acheteurs ayant passé des marchés publics similaires aux leurs et intégrant des clauses durables. Cette plateforme vise à leur permettre d'entrer en contact et poser leurs questions à d'autres acheteurs confrontés aux mêmes réalités.

Cette plateforme a été mise en ligne en novembre 2014. En mars 2016, elle comptait 123 membres : 66 issus de pouvoirs régionaux (SPW-OIT), 29 issus de pouvoirs locaux, 31 issus d'autres structures (ASBL, universités,...).

- L'organisation et l'animation de 6 ateliers thématiques, abordant des problématiques spécifiques. Des outils et de bonnes pratiques y étaient présentés. Les acheteurs y ont également eu l'occasion d'échanger sur leurs expériences respectives.

En mars 2016, les ateliers thématiques suivants ont été organisés :

Date	Sujet	Nombre de participants
11/12/2014	Matériel d'impression	15
26/03/2015	Marché d'alimentation durable	17
11/06/2015	Vérification des clauses environnementales sociales et éthiques	27
17/09/2015	Intégration du cout du cycle de vie	30
19/11/2015	Marché d'entretien des espaces verts	16
12/05/2016	Marché de nettoyage durable	À venir

- La publication de 6 newsletters afin de faire état des activités du réseau et de répercuter des informations et des bonnes pratiques en matière d'achats publics durables.

b. Observations et recommandations

La dynamique née de ce réseau est très positive. Elle permet de renforcer les contacts entre acheteurs, qui en participant aux activités organisées, finissent par se connaître davantage et créer des liens entre eux. La liste des membres permet par ailleurs de disposer d'un carnet d'adresses d'acheteurs publics ayant de l'expérience en matière d'achats publics durables.

Il ressort des réponses au questionnaire envoyé notamment aux membres de ce réseau qu'ils sont globalement satisfaits de son fonctionnement (voir annexe 2 : résultats du questionnaire).

Certaines améliorations et modifications des activités organisées sont suggérées :

- améliorer la plate-forme en ligne pour favoriser davantage les contacts (en répertoriant mieux quelle personne a passé quel marché) ;
- organiser les ateliers sur une journée, plutôt que sur une demi-journée, de façon aussi à favoriser les échanges ;
- axer les discussions lors des ateliers sur des points encore plus concrets et pratiques (ex : formulation de clauses) ;
- aborder les marchés de travaux.

Enfin, il est apparu qu'il serait utile de rationaliser les différents outils proposés (formation, ateliers, tables rondes, ...) pour plus de lisibilité.

4.3. Renforcement du dialogue entre secteur public et secteur privé

a. Réalisations

Le plan d'actions « achats publics durables », décidé par le Gouvernement wallon en novembre 2013, prévoyait l'organisation de quatre tables rondes avec le secteur privé en vue d'approcher, pour des familles d'achats prioritaires (ex : produits de nettoyage, bois, textiles, fournitures de bureau, etc.), le niveau réaliste d'exigence à poser sur le plan social et environnemental pour encourager l'innovation durable dans les secteurs concernés tout en ne privant a priori pas la commande publique wallonne d'un nombre suffisant de soumissionnaires potentiels.

Cette mission a été incluse dans le même marché que celui passé pour l'animation du réseau wallon des acheteurs publics et l'accompagnement d'OIP pionniers. Quatre table-rondes ont eu lieu sur des sujets différents, comme repris dans le tableau ci-dessous.

Date	Sujet	Nombre de participants
		(PA : pouvoirs adjudicateurs, E : entreprises, A : autres)
7/05/2015	Services de nettoyage	Participants : 35 (PA : 17 ; E : 16 ; A : 2)
15/10/2015	Matériel informatique	Participants : 14 (PA : 9 ; E : 3 ; A : 2)
4/12/2015	Alimentation et services de restauration	Participants : 16 (PA : 12 ; E : 3)
7/03/2016	Vêtements professionnels	Participants : 12 (PA : 8 ; E : 4)

Un compte-rendu de chaque table-ronde, à l'exception de la dernière qui a eu lieu récemment en mars 2016, a été rédigé et envoyé aux participants.

b. Observations et recommandations

La dynamique de rencontre entre pouvoirs adjudicateurs et entreprises a, lors de chaque table-ronde, été largement appréciée par les acteurs présents pour apprendre à mieux se connaître en dehors des transactions de marché.

Il ressort de cette dynamique qu'il a parfois été difficile de cibler uniquement les échanges sur les critères environnementaux, sociaux et économiques car les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises ont rarement l'occasion de se rencontrer dans un format souple et d'apprendre à se connaître. Il en ressort aussi qu'il est nécessaire de valider auprès des entreprises wallonnes les critères durables proposés au niveau européen.

Différentes initiatives pourraient être prises pour surmonter ces difficultés:

- au-delà des questions de critères environnementaux, sociaux et économiques, des rencontres entre pouvoirs adjudicateurs et entreprises, en particulier les PME, pourraient être organisées plus régulièrement pour qu'ils apprennent à se connaître et échangent sur leurs difficultés respectives de façon à identifier des solutions ;
- à l'aune d'initiatives menées au niveau de l'Union européenne (association Ecoprocura) et en France (observatoire des achats responsables), il pourrait être utile de réfléchir à l'organisation en Wallonie/Belgique d'un forum des achats responsables/durables où les entreprises engagées dans une démarche de développement durable pourraient venir présenter leurs produits et services ;
- il pourrait aussi être pertinent de soumettre à un échantillon d'entreprises wallonnes les propositions de critères que la Commission européenne élabore, d'une part pour les sensibiliser au renforcement des exigences environnementales, et d'autre part analyser avec elles ce qui est réaliste et faire part de ces observations à la Commission européenne (voir 1.5.1.).

4.4. Mise en place d'un groupe de travail en vue d'amplifier les effets d'échelle liés à la centralisation des marchés

a. Réalisations

La rédaction de cahiers des charges de manière générale et l'insertion de critères environnementaux (et dans une moindre mesure de critères sociaux) dans ces cahiers des charges est un travail complexe. Au-delà des aspects juridiques à respecter, les cahiers des charges décrivent précisément les caractéristiques attendues des achats, qui sont le plus souvent très techniques. L'insertion de critères environnementaux suit la même technicité, et souvent l'amplifie. L'analyse des offres et le contrôle de la bonne exécution des critères sociaux et environnementaux constituent également une charge de travail supplémentaire qui doit être reconnue et soutenue.

Les outils mis à disposition des acheteurs publics dans le cadre du plan d'actions « achats publics durables » (helpdesk, formations, ateliers thématiques, boîte à outils) visent à soutenir les acheteurs dans leurs démarches.

Si ces outils sont conçus pour permettre à chaque pouvoir adjudicateur de pouvoir intégrer lui-même des clauses environnementales et sociales dans ses marchés, une démarche plus structurelle, telle que la centralisation des marchés, permet d'alléger considérablement le travail des acheteurs publics (sauf pour l'entité qui lance le marché) et d'augmenter de manière substantielle l'impact de l'insertion de clauses sociales ou environnementales intégrées dans ces marchés centralisés.

Le plan d'action « achats publics durables » 2013-2016 proposait dès lors de renforcer le recours aux centrales des marchés mise en place par la DGT du SPW pour un certain nombre d'achats relevant de la gestion mobilière (ex : achat de véhicules, de mobilier, de fournitures de bureau, etc.). Ces centrales permettent à de nombreuses entités adjudicatrices disposant d'un conventionnement avec le Service public de Wallonie de bénéficier des conditions d'achat négociées par la DGT. Elle permet par ailleurs aux entités adjudicatrices de s'inscrire dans la démarche d'achats durables initiée par la DGT.

Un groupe de travail a été mis sur pied en mars 2014 afin de faire connaître le fonctionnement du système de centralisation aux autres acteurs de la politique d'achats publics durables (DGT, SG-département du Développement durable, DGO5 et UVCW⁵) et d'évaluer dans quelle mesure la centralisation des marchés pouvait renforcer la démarche d'achats durables.

⁵ La direction des Marchés publics n'a pu participer aux réunions, étant prise par d'autres engagements.

Ce groupe de travail a rédigé en mars 2014 un rapport reprenant ses conclusions, comme prévu dans la note au Gouvernement. Parmi ses conclusions, figure notamment l'impossibilité, pour l'organisme qui passe les marchés (DGT), d'adapter les cahiers des charges aux seuls besoins de 500 utilisateurs différents. Il est relevé par ailleurs que chaque entité conventionnée reste libre de recourir aux marchés cadres (le conventionnement ne signifie pas un engagement ferme de recourir à un ou plusieurs marchés cadres, il s'agit d'une offre de services à laquelle l'entité conventionnée peut recourir si elle le désire, pour un, plusieurs ou tous ses marchés).

Il a donc été convenu que la DGT poursuivrait la rédaction de ses cahiers des charges en tenant compte dans la mesure du possible des besoins exprimés (10.000 agents) et que le département du Développement durable assurerait une veille des critères environnementaux, sociaux et éthiques à proposer à la DGT pour poursuivre la démarche d'achats durables initiée.

En termes de réalisations, la DGT a communiqué en plateforme « marchés publics durables » les critères environnementaux insérés dans ses cahiers des charges de fournitures (terminaux mobiles communicants et accessoires, petits matériels informatiques, imprimantes et scanners, papier d'impression bureau, sièges de bureau...) et de services (entretien sanitaire d'un bâtiment), afin que ceux-ci puissent servir de base à la rédaction d'extraits de cahiers des charges à proposer aux autres pouvoirs adjudicateurs dans la boîte à outils.

La DGT a par ailleurs ajouté un lot pour les produits Bio/équitable dans le marché « boissons et denrées » et des précisions ont été apportées quant aux grammages du CO2 dans les marchés de véhicules.

Parallèlement, la démarche d'achats durables s'est poursuivie au sein du SPW, qui, par la centralisation des marchés, a pu bénéficier à d'autres entités adjudicatrices.

Ainsi, le département des Technologies de l'Information et de la Communication de la DGT a mis en place des centrales pour plusieurs de ses marchés : fourniture d'imprimantes et scanners, fourniture de serveurs et systèmes de stockage, fourniture de matériels pour les réseaux et enfin d'imprimantes et scanners grand format mais également marchés relatifs à l'hébergement de données et applications informatiques, fourniture de terminaux mobiles communicants et accessoires, acquisition, maintenance et support de solutions logicielles.... Ces marchés contiennent, chaque fois que cela s'avère pertinent, des clauses environnementales (économies d'énergie,...).

b. Observations et recommandations

La centralisation des marchés peut constituer un levier particulièrement efficace pour faire des économies d'échelle en termes de charge de travail (mais qui n'est pas partagée), de prix des biens et services achetés, d'expertise à développer (partageable par des outils mis à disposition d'autres acheteurs) et pour amplifier l'impact des clauses sociales et environnementales insérées. Cette démarche structurelle pourrait utilement être maintenue dans le prochain plan d'actions « achats publics durables ».

Les centrales de marché de la DGT rencontrent un succès incontestable eu égard au nombre d'entités conventionnées :

- Pour les centrales de biens « mobiliers » : 251 communes, 211 CPAS, la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que 150 autres organismes régionaux ;
- Pour les centres « TIC » : entre 6 et 49 entités conventionnées selon les marchés.

L'impact potentiel des centrales de marchés est tel que les démarches entreprises par la DGT pour intégrer des critères environnementaux supplémentaires, quelles que soient leur ampleur, qui répondent aux besoins des utilisateurs, doivent être soutenues et mises en évidence.

Parce que certaines entités adjudicatrices souhaitent développer une démarche très ambitieuse en matière d'achats durables, qui n'est pas forcément compatible avec des centrales de marché de l'envergure de celles de la DGT, d'autres démarches structurelles pourraient être mobilisées

parallèlement. Certaines provinces et intercommunales proposent en effet une centralisation de leurs marchés aux communes de leurs entités.

Le prochain plan d'action pourrait prévoir d'identifier ces centrales de marché, leur taille, les marchés qu'elles mettent à la disposition des entités conventionnées et le caractère durable des biens et services proposés. Des échanges de bonnes pratiques en matière d'information des utilisateurs pourraient également être proposés.

Rappelons ici que si les centrales de marchés présentent des avantages indéniables, elles sont susceptibles de limiter l'accès des PME aux marchés publics, vu les quantités importantes qui peuvent être commandées. Un juste milieu doit donc être trouvé en fonction des produits concernés.

AXE 5. Axe Transversal – Suivi de la politique d'achats durables

5.1. Enquête

a. Réalisations

Une première enquête a été réalisée par la direction de l'Etat environnemental (DGO3) auprès des pouvoirs adjudicateurs publics de Wallonie en 2012. Cette enquête visait à recenser les pratiques en matière d'achats plus respectueux de l'environnement (APRE – basés sur un ecolabel), et était ciblée sur 9 produits : ameublement intérieur, papier, peintures d'intérieur, alimentation, vêtements en textile, matériel d'écriture, services de nettoyage, véhicules de transport de personnes, construction et rénovation de bâtiments. 211 entités ont répondu à l'enquête. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1. Pourcentage d'APRE en nombre de marchés

	Wallonie Global			Wallonie Pouvoirs régionaux			Wallonie Pouvoirs locaux		
	APRE	AIACE	Total	APRE	AIACE	Total	APRE	AIACE	Total
Ameublement	40%	1%	41%	94%	0%	94%	15%	1%	17%
Papier	30%	1%	31%	80%	0%	80%	27%	1%	28%
Peintures	15%	0%	15%	100%	0%	100%	14%	0%	14%
Alimentation	15%	3%	18%	6%	0%	6%	27%	7%	34%
Vêtements	1%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	1%
Matériel d'écriture	0%	3%	3%	0%	29%	29%	0%	1%	1%
Nettoyage	30%	3%	33%	94%	0%	94%	15%	4%	19%
Véhicules	9%	40%	48%	8%	80%	88%	9%	30%	39%
Construction	62%	0%	62%	7%	0%	7%	64%	0%	64%

APRE = achats plus respectueux de l'environnement
AIACE = achats intégrant d'autres critères environnementaux

Le plan d'actions « achats publics durables » adopté en 2013 prévoyait qu'une telle enquête soit répétée tous les 3 à 4 ans et soit élargie aux clauses sociales de manière à nourrir le suivi de l'évolution des marchés publics durables en Wallonie. Une telle enquête n'a pas encore eu lieu.

Le département du Développement durable a par ailleurs réalisé une enquête auprès des utilisateurs des différents outils (formations, helpdesk, réseau d'acheteurs) afin d'en évaluer l'impact sur les pratiques de marché. Les résultats de cette enquête, disponibles en annexe 2, montrent que ces outils ont été utiles. 75% des répondants ayant participé aux formations ont en effet intégré des clauses ultérieurement dans leur marché, et 100% des répondant ayant sollicité l'aide du helpdesk ont intégré les clauses proposées.

b. Observations et recommandations

Une enquête similaire à l'enquête réalisée par la DGO3 n'a pas encore été reproduite car des travaux sont en cours, en collaboration avec l'autorité fédérale et les autres régions, pour intégrer un système de suivi des marchés publics durables au sein des formulaires de publication des marchés (e-notification, voir 5.2). Il semble en effet préférable de mettre en place un tel système de suivi qui soit systématique, récurrent, plus représentatif et moins lourd pour les pouvoirs adjudicateurs.

Les enquêtes représentant une charge administrative assez lourde, à la fois pour ceux qui doivent y répondre et pour ceux qui doivent traiter les informations reçues, ne devraient être utilisées que parcimonieusement pour obtenir certaines informations plus qualitatives qui ne peuvent pas être obtenues par ailleurs. Par exemple, si une démarche de traçabilité des marchés publics durables est mise en place (voir 5.2), une enquête pourrait être menée pour compléter et préciser les données récoltées au travers d'e-notification.

Signalons par ailleurs qu'aucun budget n'avait été prévu pour réaliser une enquête dans le cadre du plan d'actions adopté en 2013.

5.2. Tableau de bord des achats

a. Réalisations

Pour pouvoir piloter au mieux sa politique d'achats durables, chaque entité doit idéalement disposer d'un tableau de bord de ses achats. Ce tableau lui permet :

- d'avoir une vue globale de ses achats, de leur ampleur et de la durée d'exécution des marchés ;
- de définir des priorités d'actions en matière d'insertion de clauses sociales ou environnementales, de prendre le temps d'analyser les besoins et de rédiger ses cahiers des charges.
- d'assurer un suivi de sa politique d'achats durables, pour connaître le nombre de marché contenant des clauses sociales et environnementales.

Une 1^{ère} version de tableau de bord a été conçue fin 2013 par le département des Affaires juridiques et le département du Développement durable. Les items du tableau de bord avaient vocation à être intégrés dans les outils informatiques wallons liés à la dématérialisation des marchés publics. Dans le processus d'encodage de chaque marché public à publier, une série de questions étaient posées sur l'insertion de clauses sociales, environnementales, économiques et/ou éthiques dans le cahier des charges.

Les développements informatiques ayant rencontré des retards de mise en œuvre, les items proposés n'ont pas pu être intégrés.

Dans le cadre de l'accompagnement des entités pilotes régionales (voir point 4.1.), un tableau a été proposé, permettant de prioriser la démarche durable sur certaines catégories d'achats (en fonction de l'ampleur des marchés et de leur impact environnemental, sociale et/ou éthique).

Par ailleurs, en 2015, la plateforme « marchés publics durables » a proposé de développer un monitoring plus systématique des marchés publics durables dans le cadre du projet de mise en place d'un « observatoire wallon des marchés publics dans une perspective de développement durable ».

Plusieurs initiatives de traçabilité des marchés publics (en Wallonie, dans les autres Régions et à l'étranger) ont été analysées, en particulier sur le caractère durable des marchés. Sur cette base, les items les plus pertinents à relever ont été identifiés.

Pour mettre en œuvre cette traçabilité, les outils informatiques utilisés par les pouvoirs adjudicateurs doivent être adaptés (outils wallons, mais également les outils informatiques du

Fédéral qui publient les avis de marchés, et les outils privés). Ceci ne peut être envisagé que dans le cadre de la mise en place globale d'un observatoire des marchés publics en Wallonie.

Fin 2015, l'Institut fédéral pour le Développement durable a initié une démarche de traçabilité des marchés publics durables, en concertation avec les 3 Régions du pays.

L'objectif est d'intégrer dans les outils informatiques fédéraux 4-5 items supplémentaires relatifs au caractère durable des marchés. Ces outils constituent un point de passage obligé pour publier les avis de marchés au Bulletin des Adjudications. Ils peuvent donc « imposer » l'adaptation des outils informatiques utilisés en amont.

b. Observations et recommandations

L'analyse des initiatives prises en matière de recensement des marchés publics et de leur caractère durable met en évidence la diversité des pratiques (moment où l'on enregistre les informations, ampleur des informations demandées, structuration des informations – champs libres ou structurés...), des items relevés et des termes utilisés pour relever ces items (des termes différents sont utilisés pour une même information).

Pour permettre un suivi de la politique d'achats durables en Wallonie, il est essentiel que les données relevées par chaque entité soient identiques. Ceci ne peut s'envisager qu'à une échelle régionale, voire nationale et que de manière intégrée (associer à une dynamique plus globale de traçabilité des marchés publics).

La mise en place de cette traçabilité est liée à des développements informatiques au niveau fédéral (planifiés pour fin 2016-début 2017), mais également à l'adaptation des outils utilisés par les différentes entités adjudicatrices (outils SIMPPA au SPW, 3P et Origès dans le secteur privé). Le recueil d'informations prendra donc du temps mais il sera mis en place de manière structurelle et pérenne.

Cette traçabilité n'est actuellement envisagée que pour les marchés publics soumis à publication (au-dessus des seuils de publicité belge et européenne). Pour inciter les pouvoirs adjudicateurs à encoder des données liées aux marchés publics passés sans publicité, il sera nécessaire de leur démontrer que le tableau de bord leur apporte une plus-value réelle et/ou de prévoir une imposition progressive d'encodage.

Il conviendrait, dans le prochain plan d'actions, de mieux intégrer les deux démarches de traçabilité des marchés publics au niveau régional et de mise à disposition d'un tableau de bord des achats pour chaque entité adjudicatrice, lui permettant de piloter sa politique d'achats durables (en intégrant par exemple la date de renouvellement du marché ...).

Enfin, la traçabilité devrait également permettre d'identifier les entreprises qui exécutent les marchés (soit en qualité d'adjudicataires, soit en qualité de sous-traitants). Ceci permettrait d'avoir des informations précises sur la participation des PME aux marchés publics wallons, et sur cette base, de mettre en place des outils appropriés pour accroître cette participation. L'encodage systématique des informations relatives aux sous-traitants représente toutefois une charge de travail assez lourde pour les pouvoirs adjudicateurs, qu'il faut reconnaître et équilibrer au regard des objectifs poursuivis.

5.3. Contrôle de la bonne exécution des clauses environnementales, sociales et éthiques

a. Etat de la situation et réalisations

Les clauses environnementales, sociales et éthiques intégrées dans un marché public doivent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution. Sans ce suivi, elles risquent en effet de rester lettre morte et se transformer en clauses de style, sans réel impact.

Chaque pouvoir adjudicateur est chargé, dans la limite de ses moyens, d'assurer cette vérification. Des outils existent cependant pour aider les pouvoirs adjudicateurs dans leurs démarches : labels, certifications, etc. Ces outils ont été présentés lors d'un atelier du réseau d'acheteurs publics durables de Wallonie, organisé en juin 2015 (voir point 4.2.). Lors de cet atelier, les règles encadrant le contrôle de l'exécution du marché ont été présentées, ainsi que des outils spécifiques relatifs aux clauses environnementales, sociales et éthiques. Des exemples de bonnes pratiques ont ensuite été exposés.

Par ailleurs, dans le cadre des outils développés en matière d'achats publics durables, une attention particulière a été apportée au contrôle de l'exécution. Le SPW a veillé, dans la mesure du possible, à ce que toutes les clauses proposées soient systématiquement accompagnées de moyens de preuve, notamment dans le cadre du helpdesk (point 2.1.), et d'un système de sanctions dans le cadre du dispositif de facilitateur clauses sociales (point 2.2.).

Enfin, concernant les marchés publics dont la Région wallonne est le pouvoir adjudicateur, la cellule Inspection sociale de la direction des Marchés publics (SG) a également participé au contrôle de la bonne exécution des marchés publics, essentiellement en ce qui concerne des clauses sociales et le respect du droit du travail, en ce compris les contrôles en matière de sécurité et de bien être au travail.

b. Observations et perspectives

Le contrôle de la bonne exécution des clauses environnementales, sociales et éthique demeure une difficulté importante à laquelle les acheteurs sont confrontés. Dans certains cas, cela peut être un obstacle à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics.

Pour faire face à cette difficulté, il serait utile de poursuivre les travaux visant à aider les pouvoirs adjudicateurs à contrôler les clauses intégrées dans leurs marchés.

Parallèlement, la Wallonie a prévu d'explorer des pistes de vérification des clauses qui relèvent de l'éthique, notamment le respect des conventions de l'OIT, pour certaines catégories de marché, en concertation avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées⁶.

AXE 6. Travaux complémentaires

En dehors des actions prévues par le plan d'actions achats publics durables adopté en 2013, des travaux ont été menés en matière de lutte contre le dumping social (voir 6.1) et en matière d'accès des PME aux marchés publics durables (voir 6.2).

6.1. Dumping social

a. Etat de la situation et réalisations

La plateforme marchés publics durables a été sollicitée par la Direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux en juin 2015 pour apporter une réponse conjointe à l'intercommunale IGRETEC, qui avait sollicité l'avis de la Tutelle sur des propositions de clauses « anti-dumping social ». Etant donné que la problématique du dumping social touche notamment aux conditions de travail lors de l'exécution des marchés publics (et constituent à ce titre des clauses éthiques), et que ce dumping a des conséquences sociales et économique graves sur les entreprises en Wallonie, la

⁶ Action M06 du projet de 2^{ème} Stratégie wallonne de Développement durable, approuvé en 1^{ère} lecture par le Gouvernement wallon le 3 décembre 2015.

plateforme marchés publics durables a accepté de travailler sur cette thématique, non prévue initialement dans le plan d'actions achats publics durables.

En septembre 2015, la Ville de Herstal a également sollicité l'avis de la DGO5 sur la charte « anti-dumping » approuvée par son Conseil communal. La plateforme marchés publics durables a analysé en profondeur le document et remis un avis, assorti de quelques propositions complémentaires.

La plateforme a ensuite approfondi deux questions, à la demande du cabinet du Ministre Furlan : la possibilité de recourir à des travailleurs soumis à la sécurité sociale belge et l'obligation de loger décentement les travailleurs détachés. La réponse à ces deux questions a fait émerger une série de propositions, que la plateforme a pris l'initiative d'approfondir.

La plateforme marchés publics durables a analysé tous les documents produits sur la lutte contre le dumping social au travers des marchés publics et a élaboré des clauses types à insérer dans les cahiers spéciaux des charges de travaux des pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent lutter contre le dumping social (en application, par exemple, de l'adoption d'une charte par des autorités communales, provinciales,...). Ces outils ont été conçus en collaboration étroite avec le secteur de la construction et ont été finalisés en février 2016. Ils sont constitués de 3 documents indissociables :

- Des extraits de clauses à copier/coller dans les différentes parties du cahier spécial des charges : ces extraits abordent les thématiques de la sous-traitance, la langue, le logement, les clauses sociales, les pénalités, etc. qui, ensemble, permettent de contribuer à promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social ;
- Un acte d'engagement du pouvoir adjudicateur pour promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social : cet acte constitue une annexe du cahier spécial des charges et précise les engagements qu'un pouvoir adjudicateur prend pour lutter contre le dumping social. Il est présenté sous forme de « liste » des actions à mener aux différents stades du marché ;
- Un acte d'engagement des entrepreneurs pour une concurrence loyale et contre le dumping social : cet acte constitue également une annexe du cahier spécial des charges et doit être signé par tout entrepreneur participant au marché (adjudicataire et sous-traitants). Il rappelle les principales dispositions à respecter en matière de conditions de travail, de rémunération et d'emploi.

b. Observations et recommandations

La problématique du dumping social est complexe, car elle intègre à la fois des pratiques de fraude sociale intentionnelle ou non (méconnaissance de certaines réglementations) et des pratiques tout-à-fait légales (mais parfois mal appliquées) de recours à des travailleurs étrangers soumis à une sécurité sociale moins développée (et donc moins coûteuse) que la nôtre.

Les outils de lutte contre le dumping social sont majoritairement concentrés dans d'autres niveaux de pouvoirs : européen et fédéral en particulier. Mais les régions et les pouvoirs locaux peuvent mener des actions concrètes, notamment via les marchés publics. La 1^{ère} étape consiste à intégrer dans les cahiers des charges de travaux les extraits de clauses produits par la plateforme marchés publics durables. Au-delà, le prochain plan d'actions achats publics durables pourrait intégrer des actions en matière de :

- Formation et accompagnement des pouvoirs adjudicateurs dans le passage de l'adjudication à l'appel d'offres (quels critères d'attribution intégrer, comment analyser les offres...) ;
- Formation et accompagnement des pouvoirs adjudicateurs dans l'analyse des prix anormalement bas (via les différents observatoires des prix déjà existants ou en cours de mise en place – au fédéral notamment) ;
- Échanges de bonnes pratiques et d'outils entre inspecteurs sociaux régionaux (du SPW, de la SWL ...), voire renforcement de ces outils et/ou des équipes ;

- Réflexion sur l'opportunité d'intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges en vue de renforcer l'accès des PME wallonnes aux marchés publics ;
- Mise à disposition d'outils dans d'autres secteurs que la construction ;
- ...

6.2. Accès des marchés aux PME

a. Réalisations

Le plan d'actions adopté par le Gouvernement wallon le 28 novembre 2013, tout comme la circulaire l'accompagnant, aborde de façon explicite la nécessité de renforcer l'accès des PME aux marchés publics dans le cadre de la politique d'achats publics durables.

Le SBA wallon 2015-2019, approuvé le 4 juin 2015 par le Gouvernement wallon, inscrit dans la lignée du Plan Marshall 4.0, prévoit dans l'axe transversal « Simplification administrative » de faciliter la participation des PME aux marchés publics à travers une série de mesures.

Pour donner suite à ces engagements, le département du Développement durable a adressé le 24 mars 2015 un courrier au Ministre de l'Economie lui proposant une série d'actions concrètes à mettre en œuvre. En parallèle, le Ministre de l'Economie a chargé la Cellule de Veille et d'Intelligence économique de prospecter auprès des entreprises mais également auprès de fédérations professionnelles pour identifier les différents freins entravant la participation des PME aux marchés publics et pour proposer des pistes d'actions.

Notons aussi que le GRE-Liège a fait réaliser en 2015 une cartographie et une analyse, au niveau de la province de Liège, des marchés publics et de l'implication des PME locales. Cette étude a aussi mis en évidence certaines difficultés et freins pressentis au niveau des PME locales pour l'accès aux marchés publics, en particulier le manque de soutien.

b. Observations et recommandations

Pour donner une suite à ces travaux et ainsi renforcer l'accès des PME aux marchés publics, il semble nécessaire de travailler

- d'une part sur la commande publique pour faire en sorte qu'elle soit plus accessible aux PME ;
- d'autre part sur la formation et l'information des PME en matière de marchés publics ;
- et enfin sur l'interface entre pouvoirs adjudicateurs et PME pour veiller à ce que les actions menées envers les uns et les autres soient cohérentes et se renforcent mutuellement, et pour renforcer les dynamiques d'interface entre offre et demande.

Une série d'actions structurées selon ces 3 axes pourraient être prévues dans le prochain plan d'actions « achats publics durables ».

AXE 7. Mise en place d'une plateforme « marchés publics durables »

a. Réalisations

Une plateforme de concertation a été mise en place au sein du SPW en janvier 2014, conformément à la décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013. Coordonnée par le département du Développement durable du Secrétariat général, elle rassemble la direction des Marchés publics (SG),

la direction générale transversale « logistique, budget et TIC » (DGT), la direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux (DGO5) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Les missions de cette plateforme sont les suivantes :

- prendre toutes les dispositions nécessaires au soutien de la politique d'achat public durable, et formuler des recommandations
- organiser la concertation autour des questions relatives à l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics ;
- produire des outils transversaux théoriques et pratiques à destination des entités adjudicatrices ;
- articuler les contenus de formation sur les achats durables avec les besoins des entités adjudicatrices ;
- assurer l'échange d'informations sur les initiatives prises par d'autres niveaux de pouvoirs / autres régions en matière de marchés publics durables.

La plateforme s'est réunie à 20 reprises entre janvier 2014 et mars 2016. Les travaux de la plateforme ont porté sur:

- la refonte de la rubrique achats publics durables du portail wallon des Marchés publics (voir point 1.4.) ;
- la préparation du colloque de novembre 2014 sur les marchés publics durables (voir point 3.4.1.) ;
- l'analyse des outils mis à disposition des acheteurs (guide fédéral des achats publics durables, critères européens, ...) afin d'identifier les outils complémentaires à développer ;
- la production d'extraits de cahiers des charges relatifs aux critères environnementaux de certaines catégories de marchés (voir point 1.5.1.) ;
- la production d'outils pour lutter contre le dumping social au travers des marchés publics (voir point 6.1.) ;
- le monitoring des marchés publics durables (voir point 5.2.) ;
- l'élaboration des textes relatifs à la clause sociale de sous-traitance à l'économie sociale d'insertion.

b. Observations et recommandations

La plateforme « marchés publics durables » s'est révélée être un outil très utile afin de rassembler différents experts juridiques et développer l'expertise en matière de marchés publics durables. Elle a permis à différents départements et services de se réunir et se concerter, afin de fournir une réponse unique et cohérente aux questions posées par les pouvoirs adjudicateurs locaux et régionaux (notamment en matière de dumping social).

Si l'expertise juridique de la plateforme s'est avérée précieuse, celle-ci n'est pas en mesure de se prononcer sur le caractère technique des critères environnementaux (composition d'un produit, disponibilité sur le marché, caractère réalisable d'une clause, ...). Les juristes qui la composent ne sont en effet pas des acheteurs en tant que tels, ils ne participent pas à la définition des besoins, ne rédigent pas de cahiers des charges et ne connaissent pas les spécificités environnementales des produits. Ils répondent par contre aux questions des acheteurs et valident les cahiers des charges et constituent à ce titre des relais essentiels pour transmettre les préoccupations des acheteurs.

L'expertise technique est actuellement apportée par un prestataire externe, mais n'est pas confrontée à la réalité des acheteurs. Ceci explique le retard pris pour produire des extraits de cahiers des charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et/ou éthiques (voir point 1.5.1.).

Dès lors, s'il est essentiel de maintenir la plateforme de concertation, il conviendrait de mener une réflexion sur le rôle et la composition de la plateforme « marchés publics durables ». En effet, la composition pourrait être élargie à des acheteurs, et/ou les missions de la plateforme pourraient

être revues pour assurer un rôle de validation d'outils produits par des groupes de travail techniques plutôt qu'un rôle de production d'outils.

ANNEXE 1

Note de la Direction générale transversale du SPW sur le projet « cahier des charges type Bâtiment 2022 »

L'historique

Le cahier des charges type bâtiments (CCTB) est un nouvel outil technique de référence au service de la construction durable, de la simplification administrative et du suivi des travaux de bâtiments publics.

Il est le résultat d'une initiative du Gouvernement Wallon. Pour rappel, la notification du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 approuve les principes suivants :

« Le Gouvernement approuve le principe de l'utilisation par les pouvoirs publics d'un cahier des charges de référence unique, le cahier des charges type-bâtiments 2022, pour tous les travaux de construction et de rénovation de logements et de bâtiments exécutés par ou pour le compte de la Wallonie, de la Société wallonne du logement, ainsi que pour les travaux subsidiés par ces institutions à hauteur de 50% minimum. »

L'élaboration de ce cahier des charges type et des outils informatiques qui le complètent a été placée sous l'égide d'un Comité de Pilotage présidé depuis ses débuts par la DGT. Dans sa notification du 28 novembre 2013, le Gouvernement wallon a confié au Comité de Pilotage du CCTB la mission de suivi de ce document sur base de l'évolution des technologies et des matériaux de construction ainsi que de l'évolution réglementaire ou normative.

Fruit de la collaboration des secteurs publics (SPW, CFWB, SWL, UVCW, ARDIC)¹ et privés (CCW, CSTC, PMC, UWA)², le CCTB est destiné à devenir l'outil de référence pour les acteurs publics (administrations, communes, sociétés de logements, etc.) et privés (entreprises, architectes, etc.) en matière de construction et de rénovation de bâtiments publics en Wallonie.

Le 15 mai 2014, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuvait également l'utilisation du CCTB pour tous les travaux de construction et de rénovation de bâtiments exécutés par ou pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris les travaux subsidiés par le Ministère à hauteur de 50% minimum

Pour rappel, la notification du 15 mai 2014 approuve le principe suivant : « Durant le premier semestre 2015, les pouvoirs adjudicateurs seront encouragés à utiliser le CCT-bâtiments dans une démarche d'amélioration et d'évaluation continues de l'outil, avec pour objectif final l'utilisation systématique, à partir du 1^{er} juillet 2015, après concertation au sein du Comité de pilotage du CCT-bâtiments avec les Départements concernés, d'un cahier des charges de référence unique ... ».

La mise en place du CCTB par le Gouvernement de la FWB poursuit plusieurs objectifs :

1. Utiliser un document de référence unique pour les marchés de travaux passés par ou pour compte de l'AGI ainsi que pour les travaux subsidiés par la FWB à hauteur de 50% minimum.
2. Simplifier l'aspect administratif des marchés pour les entreprises, les auteurs de projet et les administrations.
3. Permettre aux administrations de bénéficier d'informations fiables dans les articles du CCTB (volet administratif et volet technique) pour diminuer le risque d'erreur et simplifier la rédaction des cahiers spéciaux des charges (CSC).
4. Saisir l'opportunité, en cette période de restriction en personnel, de pouvoir s'appuyer sur un document unifié pour limiter nos besoins en termes de veille normative, juridique et technique.

Aspect technique

Le CCTB s'articule autour de 3 applications informatiques :

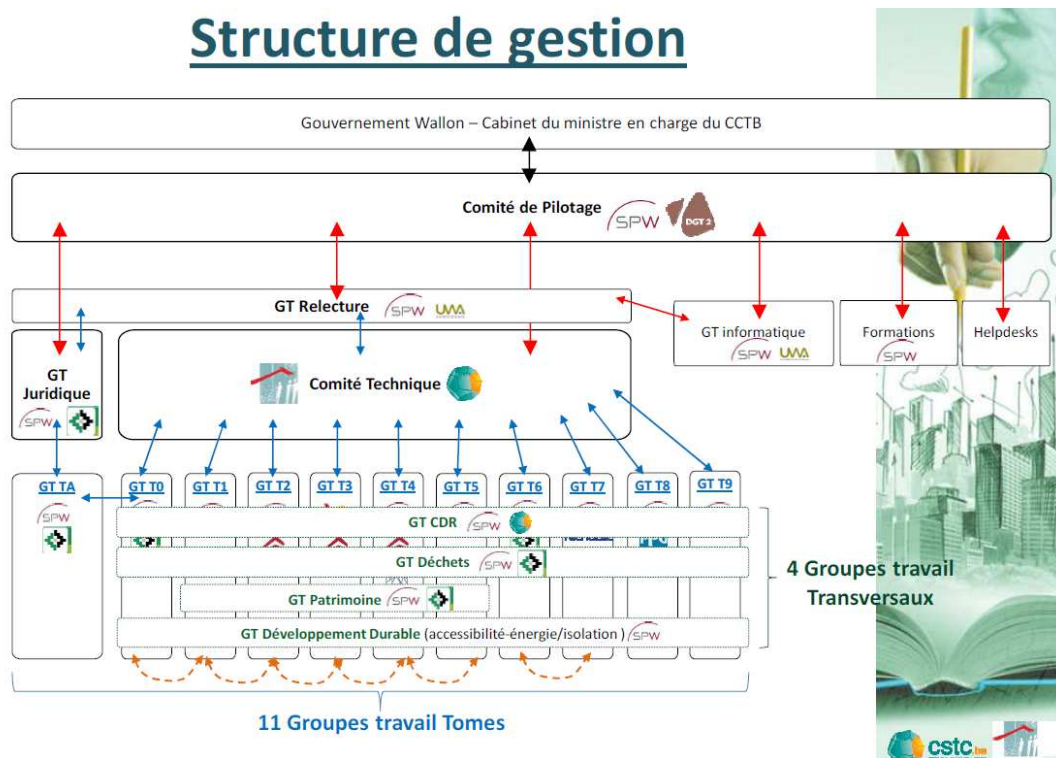
- VitruV qui est une application gratuite de type *application bureautique de rédaction de Cahiers Spéciaux des Charges basés sur le CCTB*. Sur base d'un encodage du projet architectural, elle permet la production de descriptifs administratifs et techniques, métrés estimatifs, détaillés et récapitulatifs sous les formats de sortie DOCX et XLSX.
- Author-e qui est une plateforme collaborative où les différents groupes de travail chargés de rédiger les clauses du CCTB peuvent consulter et amender le contenu du CCTB en vue de sa mise à jour régulière.
- Un site internet <http://batiments.wallonie.be> qui sert d'interface entre Author-e et VitruV ainsi que de site de consultation et mise à disposition du CCTB pour tous les utilisateurs de celui-ci.

La situation actuelle

Le Comité de pilotage, institué par le Gouvernement, est composé de représentants des secteurs publics (SPW, CFWB, SWL, UVCW, ARDIC) et privés (CCW, CSTC, PMC, UWA). Il se réunit une fois par mois en moyenne.

Le comité de pilotage est présidé par un membre de la DGT, Mr Alex Dubuisson.

Le comité de pilotage est intégré dans une structure de gestion. Cette dernière se présente comme suit :



Le président du comité de pilotage, membre de la DGT, communique au Cabinet du ministre en charge du CCTB, le Ministre Furlan, par l'intermédiaire du DG DGT.

Dans la structure de gestion, on compte plusieurs groupes techniques (GT) dont un groupe relecture, un groupe juridique, un groupe informatique.

Un comité technique supervise les tomes techniques du CCTB. Ces tomes vont des tomes 0 à 9 et couvrent toutes les facettes de l'aspect technique du bâtiment. Chaque tome technique est présidé

par un responsable de tome, souvent issu de la DGT. On compte aussi un tome administratif A et un catalogue de documents de référence.

Le détail des problématiques abordées dans les différents tomes apparaît ci-après :

- Tome A Clauses administratives
- Tome 0 Entreprise/chantier
- Tome 1 Terrassement & Fondations
- Tome 2 Eléments de structure
- Tome 3 Travaux de toiture
- Tome 4 Fermetures et finitions extérieures
- Tome 5 Fermetures et finitions intérieures
- Tome 6 Techniques/fluides
- Tome 7 Technique / Electricité
- Tome 8 Travaux de peinture et traitements de surface
- Tome 9 Abords
- Catalogue des documents de référence

Des problématiques transversales traversent aussi les tomes techniques comme les déchets, le patrimoine ou le développement durable.

Une centaine de personnes issues du monde privé et du monde public participent à la dynamique de ce CCTB, et ce, souvent, de façon bénévole.

Des cellules « support » sont organisées au sein du SPW, de l'UWA, de la SWL et de la CCW. Le travail de ces cellules « support » est d'aider les utilisateurs et de répondre à leur question à propos chacune dans leur environnement respectif.

Des formations sont organisées afin de faciliter l'initiation au CCTB et aux différents outils depuis 2014. Elles sont organisées par l'asbl Greenwal - le pôle d'excellence de la construction durable - et plusieurs milliers de personnes y ont déjà d'ailleurs participé. Ces personnes proviennent à 60% du monde privé (des architectes, des membres de bureau d'études, ...) et 40% du monde public.

Deux versions du CCTB sont déjà parues, les différentes équipes actives au sein des tomes et des GT préparent actuellement une troisième version dont la sortie est prévue en mai 2016. Une mise à jour annuelle est d'ailleurs prévue car le CCTB est appelé à connaître des évolutions constantes au fur et à mesure de l'évolution des techniques liées au bâtiment ainsi que de l'apport de nouveaux descriptifs par les auteurs du CCTB.

Plusieurs logiciels commerciaux de rédaction de cahiers spéciaux des charges intègrent déjà le CCTB.

Plusieurs administrations dont en autres la Régie des Bâtiments, la défense et certaines administrations flamande et bruxelloise se sont montrés très intéressés par le CCTB.

Un budget est associé au CCTB. Il apparaît dans le programme 12.23 sous l' AB 12.04.11 intitulé «Mesures pour le développement des marchés publics durables». Il se monte à 150.000 euros et est surtout dédié au développement et à la maintenance des outils informatiques.

Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Le CCTB n'est pas encore appliqué systématiquement. Pour exemple, la SWL, après une utilisation obligatoire, accorde actuellement une dérogation aux sociétés de logement dans l'utilisation du CCTB.
- Le CCTB semble dans un premier temps ne pas faire l'unanimité dans son utilisation par les différents acteurs du monde de la construction. On lui reprocherait sa lourdeur , cette dernière résultant d'avantage de l'évolution et du changement nécessaire à son implémentation que de son contenu ou du mode de fonctionnement de l'outil.

- Le CCTB trouve son énergie en partie dans un processus principalement basé sur le bénévolat - la plupart des groupes techniques sont constitués en grande partie de bénévoles – et il est difficile de continuer à motiver les partenaires.
- Le SPW et plus particulièrement la DGT et la DGO1 met à disposition du projet CCTB des agents dont les missions sont liées à la présidence des groupes de travail relatifs aux tomes techniques, au secrétariat et à la présidence du comité de pilotage, à la participation active dans les différents GT et tomes techniques. Ces mêmes agents doivent assurer aussi une charge de travail propre au besoin de la DGT et la DGO1, déjà très conséquente.
- Le CCTB bénéficie d'une enveloppe financière qui n'est pas proportionnée à l'importance stratégique que revêt le projet, ni aux besoins de celui-ci.
- Avec le départ de deux agents de la Direction des Etudes, des Marchés et des Travaux patrimoniaux de la DGT plus particulièrement attachés au CCTB, les problèmes suivants apparaissent :
 - une période de flottement dans le processus de production du CCTB.
 - la cellule « support » du SPW principalement constituée des deux agents précités n'est ipso facto plus active. La DGT veillera particulièrement à recruter un nouvel agent dans les meilleurs délais.

Les opportunités liées au projet

Les principales opportunités du projet sont :

- Le projet amène un concept unique. Ce concept nous est d'ailleurs envié par les autres régions et le fédéral. Des contacts au niveau belge ont déjà été noués.
- De très nombreux acteurs soulignent l'intérêt et l'efficacité du CCTB et des outils associés.
- Le projet génère un outil performant et de qualité basé sur un cahier des charges unique pour tous les acteurs du monde de la construction.
- Le projet présente des enjeux stratégiques importants pour l'ensemble du secteur de la construction, la multitude de fédérations liées à la construction entrant dans le projet en est d'ailleurs la preuve.
- Le projet présente un gros potentiel de simplification administrative pour les administrations.
- Le projet permet aux entreprises wallonnes de disposer d'un outil unique et performant pour les soutenir dans leur activité. Cet outil leur donnera un réel avantage concurrentiel au niveau qualitatif.
- Le projet CCTB est inscrit dans le plan Marshall 4.0 et pourrait bénéficier d'un financement à la hauteur de son énorme potentiel.
- Le projet pourrait dans le futur être intégré dans une réflexion liée au B.I.M (Building Information Model)

Pistes d'actions permettant d'amplifier et d'optimiser l'utilisation du CCTB

Afin de généraliser et d'améliorer l'utilisation du CCTB, il est proposé les pistes suivantes, la liste n'étant pas exhaustive:

- Adoption et appui explicite du projet par le nouveau Gouvernement et l'ensemble des cabinets concernés par le CCTB.
- Inscription prioritaire dans les projets du cabinet de tutelle (Furlan, Lacroix ?).
- Définition d'un nouveau calendrier d'application harmonisé pour tous les utilisateurs.
- Engagement responsable de l'ensemble des acteurs publics concernés (ensemble des DG du SPW, SWL et SLSP, FWB, OIP, pouvoirs locaux, etc.) et désignation d'un référent.
- Mise en place d'un support type helpdesk pour le volet clauses administratives.
- Mise en place de moyens financiers et humains pour assurer la gestion actuelle du projet.
- Définition des moyens nécessaires pour assurer la pérennité du projet.
- Soutien à des facilitateurs CCTB chez les partenaires.

- Redéfinition des engagements actifs de chaque partenaire du projet et de leur responsabilité dans le projet.
- Ouverture du projet vers une gestion multilingue (néerlandophone, germanophone ?) du CCTB et des outils (en collaboration avec pouvoirs publics concernés).
- Interface communicatif avec le CCT Qualiroutes.
- Elaboration de solutions de formations par e-learning.
- Création de modèles de cahiers des charges par secteurs spécifiques (santé, sports, patrimoine, communes, etc.).
- Création de modèles de cahiers des charges pour des petits marchés.
- Elaboration de vade-mecum pour faciliter et harmoniser la gestion de projets avec le CCTB.
- Intégration de clauses de lutte anti-dumping dans le CCTB.
- Mise en place d'une plateforme publique réservée à la « communauté CCTB » (auteurs de projets, services publics) avec échanges de questions, commentaires, contenus (participatif).
- Création d'interfaces d'interconnexion vers B.I.M. et autres évolutions numériques des métiers de la construction.
- Renforcement des différents groupes de travail afin de permettre d'assurer le travail de correction, d'amélioration et de mise à jour en continu du CCTB de façon synchrone avec les évolutions juridiques et techniques des marchés de travaux de bâtiments.
- Sous-traitance éventuelle d'une partie du projet CCTB vers un opérateur extérieur à défini par l'intermédiaire d'un marché public.

Le CCTB est clairement à la croisée des chemins. Après avoir connu une période de développement et un enthousiasme certain de la part de ses concepteurs et de son comité de suivi, l'outil pourrait perdre son attrait faute d'un environnement adéquat. Le Gouvernement actuel devrait réaffirmer son soutien à l'initiative et le financer à hauteur des besoins.

ANNEXE 2

Résultats du questionnaire d'évaluation des outils Helpdesk, Formation et Réseau

Dans le cadre du bilan relatif à la mise en œuvre du plan d'actions « achats publics durables » adopté par le Gouvernement wallon en 2013, un questionnaire d'évaluation a été envoyé à l'ensemble des participants aux formations « achats publics durables », aux membres du réseau d'acheteurs publics durables de Wallonie, et aux personnes ayant posé une question au service « helpdesk ». Cela représente au total près de 160 personnes.

Cette enquête visait à avoir un retour des utilisateurs de ces outils (sont-ils satisfaits des outils ?, correspondent-ils à leurs besoins ?, etc.) dans le but de les améliorer à l'avenir.

35 personnes ont répondu au questionnaire (dont 2 partiellement), soit un taux de participation de près de 25%.

Les enseignements issus de ce questionnaire sont décrits ci-dessous par outil.

1. Helpdesk

Sur les 35 répondants :

- 14 ont fait appel au helpdesk.
 - Ces 14 participants en sont globalement satisfaits. Ils évaluent en moyenne :
 - le délai de réponse à 4,21/5
 - la pertinence de la réponse à 4,42/5
 - le caractère personnalisé de la réponse à 4,28/5
 - Tous ont intégré les clauses proposées dans leur marché.
 - Certains ont apprécié la sécurité juridique que leur apporte le helpdesk, qui permet de rassurer les acheteurs.
- 21 n'ont pas fait appel au helpdesk pour les raisons suivantes :
 - 2 n'ont pas eu connaissance du service
 - 7 n'ont pas du passer de marché où l'insertion de clauses était pertinent,
 - 5 n'ont pas eu le temps d'y avoir recours,
 - 8 ont intégré des clauses sans devoir passer par le helpdesk (soit car des réflexions ont été menées en interne, soit parce que les clauses avaient été abordées dans le cadre des ateliers du réseau, ou que d'autres organes ont été sollicités)

2. Formations

Sur les 35 répondants :

- 28 ont suivi les formations proposées.
 - Sur ces 28 participants, 21 ont intégré des clauses environnementales, sociales ou éthiques dans au moins 1 marché (75% des participants).
 - Sur ces 21 personnes, 19 estiment que la formation les a aidés dans la rédaction de ces clauses (90%).

- 7 personnes n'ont pas intégré de clauses suite à la formation, soit
 - Parce que l'occasion ne s'est pas présentée (5 personnes)
 - Par manque de soutien de leur hiérarchie (1 personnes)
- 7 participants n'ont pas suivi les formations pour les raisons suivantes :
 - Ils n'avaient pas connaissance de l'outil (1 personne)
 - Ils n'ont pas eu l'autorisation de leur hiérarchie (2 personnes)
 - Ils n'en ont pas eu besoin car ils disposent des compétences suffisantes (2 personnes)
 - Ils ont déjà suivi une autre formation (1 personne)
 - Ils n'ont pas encore eu l'occasion de s'y inscrire (1 personne)

3. Réseau d'acheteurs publics durables de Wallonie

Parmi les 35 répondants, 19 sont membres du réseau d'acheteurs.

- Le taux de satisfaction de ces 19 répondants est globalement bon. Ils évaluent en moyenne :
 - La plateforme internet à 3,9/5. Certains apportent les recommandations / commentaires suivants :
 - Trop de plateformes internet à suivre/consulter (1)
 - La plateforme pourrait être plus intuitive (1)
 - Plus de partage des clauses et identifier davantage quel membre à travailler quel marché/clause pour faire appel au réseau (1)
 - Autoriser la présence d'entreprises (1)
 - La newsletter du réseau à 4,1/5. Certains apportent les recommandations / commentaires suivants :
 - Faire le relais de ce qu'il se passe ailleurs / success stories (France, Flandre, Bruxelles,...)
 - Les rencontres du réseau (atelier thématiques) sont évalués à 4,2/5. Certains apportent les recommandations/commentaires suivants :
 - Prévoir plus de temps (1 journée) pour discuter avec un maximum de personnes présentes et échanger sur les différents vécus en marchés publics durables – les contenus sont trop denses (2 personnes)
 - Devraient être plus concrets et pratiques sur des critères définis (2 personnes)
 - Travailler l'aspect durabilité des marchés de travaux et marché de service (2)
- Les membres souhaitent que les activités suivantes soient développées dans le cadre du réseau :
 - lancement d'accords cadre / marchés publics profitables à tous (exemple : achat papier, traiteur, ...) ;
 - augmenter la visibilité : en sollicitant toutes les collectivités et acheteurs publics à rejoindre le réseau, notamment via leurs autorités.

16 répondants ne sont pas membre du réseau pour les raisons suivantes :

- Ils n'ont pas connaissance de l'outil (10 personnes)
- D'autres collègues en font déjà partie (1 personne)

4. Analyse des besoins complémentaires

23 répondants ont fait état de besoins spécifiques qui faciliteraient leurs démarches en matière de marchés publics durables. Les principaux éléments qui sont apparus sont les suivants :

- du temps pour préparer les critères (6 personnes) ;
- des arguments et des moyens de communication pour convaincre la hiérarchie (4 personnes) ou les utilisateurs de l'objet du marché (2 personnes) ;
- de la pratique (3 personnes) ;
- davantage de « clauses types » et critères à intégrer directement dans le marché (sorte de catalogue) (3 personnes) ;
- un plus grand travail sur l'offre (3 personnes) ;
- une meilleure identification des leviers de cette politique pour lutter contre le dumping social (1 personnes) ;
- une actualisation générale de la matière des marchés publics sur les modifications législatives (1 personne) ;
- développer les aspects durables dans la centrale de marché de la DGT (1 personne) ;
- mettre en place de projets pilotes avec différents partenaires (1 personne).